

P23/E2,242

COMMUNICATION
OCT 12 1904
CITÉ DE ST. HENRI



369 Delisle,
St Henri
1700 Montreal Oct 6.

To the Mayor & Aldermen
of the City of St. Henri
Gentlemen,

I understand an application has been made to you for the transfer of a liquor licence to the premises at the corner of Laurier ave and St. Antoine St. Without knowing anything as to the character of the applicant I wish to protest against the granting of such application on the ground

P23/E2,242

that, while all saloons
are a menace to the
morality of a community,
the one proposed will
be especially so being
located in a residence
quarter.

Some members of
my church live in
that vicinity, and I
am anxious that they
and their families should
be protected as far
as possible from all
the evils that come
from the Saloon.

Respectfully yours,

W. D. Halpin
Pastor West End French Methodist
Church corner Schubert & St. Anne

P23/E2,242

à cause des réceptions
que j'ai déposés au Conseil
mes raisons de croire qu'ils
sont plus au haut considérés

Me et
la licence

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10305

W. J. Halpény
protestation contre
un haussement de licence
6/10/04



P23/E2,242

P23/E2,242

J. EMILE VANIER
Ingénieur Civil et Architecte

BUREAU:
No 5 SQUARE BEAVER HALL
MONTREAL



Montreal.



DEVIS DES TRAVAUX

DE CONSTRUCTION DES EGOUTS REQUIS

PAR LA CITE DE St. HENRI, COMTE D'HOHELAGA, SUR LA

RUE POPLAR

NOMENCLATURE DES TRAVAUX A FAIRE.

Généralités. 1. L'entrepreneur aura à construire, les égouts en briques qui seront compris dans son contrat avec la Cité de St. HENRI, savoir: RUE POPLAR - à partir de l'extrémité del'égout actuel jusqu'au milieu de la dernière maison vers l'ouest. Soit sur une longueur d'environ 5 $\frac{1}{2}$ toises.

L'Ingénieur de la Cité donnera à l'Entrepreneur, en temps opportun, avis par écrit de la rue ou partie de rue sur laquelle il devra commencer ses travaux; les sections longitudinales ou profils, déposées au bureau du soussigné, indiquent les profondeurs auxquelles les égouts en question seront construits; les sections transversales en montrant la grandeur et la forme, de même que les briques à être employées dans la construction des égouts en question.

L'entrepreneur fournira tous les matériaux, main-d'oeuvre etc. 2. L'Entrepreneur fournira tous les matériaux, outillage, main-d'oeuvre, etc., nécessaires pour mener l'ouvrage entrepris à bonne fin.

Main d'oeuvre. 3. L'entrepreneur n'emploiera que des contremaîtres et ouvriers compétents, et lorsque l'Ingénieur l'en avertira par écrit, il devra renvoyer de son service et ne plus employer davantage sur ces mêmes travaux toute personne qui, dans l'opinion de l'Ingénieur, serait impropre à remplir la tâche qui lui est assignée. L'entrepreneur n'emploiera que^{de} la main d'oeuvre de la Cité de St. Henri, et cela, dans la mesure du possible, c'est-à-dire qu'il devra, dans tous les cas, donner la préférence aux personnes résidant dans la Cité.

DEBLAIS ET REMBLAIS.

Tranchées faites à la discrétion de l'Ingénieur. 4. L'Ingénieur indiquera la longueur des tranchées à faire à la fois sur chacune des rues comprises dans le contrat à être signé.

Signification du mot tranchée. 5. Le mot "tranchée" dans le contrat et le devis comprendra l'excavation de toutes les matières naturelles, terres, fondations de murs et tout autre matériel enlevé dans le cours de l'excavation de la tranchée de l'égout, excepté le roc et les cailloux pour lesquels on a établi ci-après une clause spéciale.

Macadam.

6. S'il y a lieu, le macadam sera mis avec soin sur un des côtés de la tranchée, sans qu'on y mêle aucunement de terre; il sera remplacé soigneusement à la partie supérieure de la tranchée après que le remplissage en aura été fait convenablement.

Excédant de déblai.

7. Tout excédant de déblai jugé par l'Ingénieur, comme inutile au remblai des tranchées et à la protection des ouvrages de briques, sera utilisé pour le terrassement de ces mêmes rues, et ce, aux endroits indiqués par l'Ingénieur, ultérieurement.

Étayement des parois de la tranchée.

8. Les parois de la tranchée au besoin, seront étayées par une charpente assez forte pour empêcher l'éboulement des parois sur toute son étendue; l'entrepreneur sera tenu strictement responsable de tous les dommages qui pourraient résulter d'un étaçonnage insuffisant.

Bois d'étaçonnement abandonné dans les fouilles.

9. Quand l'Ingénieur l'exigera, le bois servant à étaçonner les tranchées sera laissé et enterré pour la protection des ouvrages, et l'entrepreneur en recevra la rémunération qui sera établie par le dit Ingénieur à la fin des travaux.

Enlèvement des tranchées.

10. L'Entrepreneur, sur requisition de l'Ingénieur devra, à ses propres frais, enlever par des moyens

convenables le surplus d'eau qui pourrait se trouver dans la tranchée, soit de l'égout principal ou de ses annexes; il devra aussi au besoin faire des rigoles, et toute autre chose nécessaire pour tenir les tranchées dans un état convenable à l'exécution des ouvrages pendant toute la durée des travaux.

Traversée
du Chemin
de fer du
Grand Tronc

11. Dans les rues où les égouts traversent les voies de chemin de fer, l'entrepreneur aura à prendre les précautions voulues pour opérer la traversée de ces voies avec ses ouvrages, obtenir les permis nécessaires et payer à la Cie. du Chemin de fer l'étan-gonnage fait par cette Compagnie, ou rembourser la Cité de ses déboursés à cet effet, le cas échéant.

Sable mou-
vant.

12. Dans le cas où le terrain se composerait de sable mouvant ou autre matière dangereuse et sans consistance, les travaux devront être poussés sans interruption, au besoin le jour et la nuit.

Terre noire.

13. Sur les rues situées au sud de la rue Notre Dame et à l'ouest de l'Avenue Ste. Elizabeth, l'entrepreneur devra au besoin et sur ordre de l'Ingénieur, enlever la terre noire et autre matière impropre à y asseoir les égouts, et remplacer le tout, lorsqu'il n'y aura pas lieu d'y planter de pilotis ni d'y mettre de plateforme, par de la bonne terre

Matière de
solon l'ex-
cavation
dans le ras.

14. Les rues situées au sud de la rue Notre Dame et à l'ouest de l'Avenue Ste. Elizabeth, l'entrepreneur devra au besoin et sur ordre de l'Ingénieur, enlever la terre noire et autre matière impropre à y asseoir les égouts, et remplacer le tout, lorsqu'il n'y aura pas lieu d'y planter de pilotis ni d'y mettre de plateforme, par de la bonne terre et qu'il pourra détacher avec le pic et enlever à la

ou gravier, pour y asseoir le "cradle" et l'ouvrage en briques ou l'égout de grès éventuellement. Pour chaque verge cube de matériel nouveau ainsi amené en place, il sera alloué la somme de un dollar, excavation comprise.

Mesurage du roc et des cailloux.

Tranchées dans le roc.

14. Quand l'égout devra passer à travers le roc en tout ou en partie, l'excavation sera faite à une profondeur suffisante au-dessous du niveau de l'égout pour qu'on y puisse introduire facilement le "cradle" ainsi que les matières de remplissage en-dessous et sur les côtés qui devront maintenir le tout en place et assurer ainsi à tout l'ouvrage une assise convenable.

Cailloux et roc solide.

15. Pour les cailloux mesurant un tiers de verge cube et plus, une allocation additionnelle sera accordée à l'entrepreneur pour tel ouvrage, de \$3.50 pour chaque verge cubique enlevée. Il en sera de même pour le roc solide dont le prix d'excavation sera aussi de \$3.50 la verge cubique mesurée en place avant extraction.

Manière de faire l'excavation dans le roc.

16. Le roc sera creusé sur une largeur suffisante de chaque côté de l'ouvrage fini. Les cailloux de dimensions moindres que celles spécifiées ci-dessus et qu'on pourra détacher avec le pic et enlever à la

Dépot des
matériaux
d'excavation.

19. L'Entrepreneur devra déposer la terre et main ou autrement ne seront pas considérés ni mesurés comme étant du roc à \$3.50 la verge cubique. Il ne devra rien à la circulation des personnes, voitures

Mesurage du
roc et des
cailloux.

17. Toutes les fois que l'Entrepreneur rencontrera du roc solide en faisant l'excavation de la tranchée, la terre à ces endroits devra d'abord y être déblayée par sections de pas moins de cinquante pieds de longueur à la fois et l'Ingénieur y fera ensuite ses mesurages à la surface du roc; aucuns travaux d'excavation dans le roc, avant que le mesurage de tel roc n'ait été fait comme susdit, ne feront partie des estimations ou allocations accordées à l'entrepreneur. Si aucune brime ne sera employée, si elle n'est

Brime.Qualité de
la brime.Remblai des
tranchées.

18. La tranchée de l'égout sera bien remplie, la terre sera mise en place convenablement, et bien foulée, par couches d'un pied à la fois, sur toute l'étendue de l'excavation, à mesure que l'ouvrage avancera et qu'une section ou partie d'égout sera terminée, et tel que l'ordonnera l'Ingénieur. Le remblai, dans tous les cas, dans les terrains bas, ne devant pas être moins de 3 pieds en hauteur, au-dessus de l'ouvrage en brique, par 5 pieds de largeur, et talus de 1/2 dans 1. Le réemploi de la terre noire dans les remblais est interdit, soit aux égouts, ou au "grading" des rues.

Dépot des
matières
d'excavation.

19. L'Entrepreneur devra déposer la terre et toute autre matière enlevée de la tranchée, ainsi que de distribuer ses matériaux, le tout de manière à ne nuire en rien à la circulation des personnes, voitures etc, sur la voie publique.

- EGOUTS EN BRIQUES -

Jointes au
plein mortier.

Brique.

20. La brique sera fournie par l'entrepreneur et livrée sur les lieux, à ses propres frais, comme il a déjà été dit ci-dessus.

Qualité de
la brique.

21. Nulle brique ne sera employée, si elle n'est saine, bien faite, entière et bien cuite et dure de part en part.

Qualité de
l'essai de
la brique.

Ciment.

22. Le ciment employé sera du ciment de Portland de première classe et de qualité approuvée par l'Ingénieur, et sa résistance à la tension de tel ciment pur, en briquettes, tenu dans l'eau pendant sept jours, ne devra pas être moindre que de 350 lbs. au pouce carré. L'Ingénieur fera l'essai des ciments et les livrés sur les lieux des travaux sur la machine RIEHLE dans ses bureaux, et cela aux frais de l'entrepreneur. Le ciment sera gardé au sec sur le chantier, jusqu'à ce qu'il soit employé dans les ouvrages entrepris.

Construction
et forme de
la voie de
l'égout.

Essai de

Gâchage de ciment.

23. Le ciment ne sera gâché qu'au fur et à mesure qu'on en aura besoin, et cela sous la surveillance de l'Ingénieur ou de son représentant et à sa satisfaction, et tout ciment gâché et non employé le midi ou soir, ou qui resterait une heure sans être employé dans tout autre temps, sera rejeté.

Joint en plein mortier.

24. Chaque brique sera posée en plein mortier de ciment de manière à ce qu'elle y soit bien noyée. Dans les murs de huit pouces d'épaisseur, tous les joints devront aussi être en plein mortier de ciment sans vides aucuns, et ceci est péremptoire.

Liaison de l'ouvrage de brique.

25. L'ouvrage de brique devra être bien lié, et les joints bien foulés, et, en aucun cas, de plus d'un quart de pouce d'épaisseur.

Construction et forme de la voûte de l'égout.

26. La voûte de l'égout sera élevée sur des cintres convenables, et le couronnement en sera bien fermé par des clefs de voûte en plein mortier de ciment, et cela, sans introduction de morceaux de brique. L'estrade de l'arche recevra une bonne couche de mortier de ciment, et les cintres ne seront pas enlevés de l'égout avant que la voûte ne soit bien chargée de remblai, afin d'empêcher toute déformation.

Cloisons terminales.

27. L'extrémité de l'égout sera toujours construite au mur de brique de huit pouces d'épaisseur, et aucune rémunération additionnelle ne sera payée à l'entrepreneur pour ce travail. Pour tout ouvrage de 3' x 2' où il serait nécessaire d'ajouter des culées, aussi en brique, suivant dessins, et en sus de ce que montré aux plans et quantités, il sera alloué à l'Entrepreneur un surplus de 2.40 par verge courante d'égout ainsi renforcé, ceci ne comprenant pas la plateforme de bois.

"Cradles"

28. Pour les égouts en briques, le radier et les côtés devront reposer invariablement sur une charpente ("cradles"), excepté où les égouts seront faits sur pilotis, faite de planches de pin saines, étroites, placées l'une contre l'autre; elles seront cerclées de fer, le tout conformément aux ordres et dessins de l'Ingénieur.

Égouts en briques de 3' x 2' avec culées, plateformes et pilotis.

29. Il y aura exception toutefois, où l'égout de brique de 3' x 2' reposera sur plateforme à pilotis plantés, le tout tel que montré sur le plan de détail, profils, quantités, etc. et les égouts de grès, dans le district au sud de la rue Notre Dame et à l'ouest de l'Avenue Ste. Elizabeth, reposeront sur palplanches découpées de 2 pouces d'épaisseur, et plantées, comme les dessins l'indiquent, jusqu'au fond solide. Pour tout ouvrage d'égout de 3' x 2' où il serait nécessaire d'ajouter des culées, aussi en

brique suivant dessins et en sus de ce que montré aux plans et quantités, il sera alloué à l'entrepreneur un surplus de \$2.40 par verge courante d'égout ainsi renforcé; ceci ne comprenant pas la plateforme de bois.

Radiers en
tuile (inverts)

30. Tous les égouts de brique auront leurs radiers ("inverts") en terre cuite vitrifiée, de première classe, suivant plans, et conformément au modèle déposé au bureau de l'Ingénieur. Ces radiers seront posés sur le fond du "cradle", ou sur la plateforme, suivant le cas, et de la manière ordinaire suivie à Montréal et dans les autres municipalités environnantes dont les travaux de voirie sont actuellement sous le contrôle de l'Ingénieur soussigné. Les ("inverts") seront jointoyés au mortier de ciment de Portland absolument.

Regards d'égouts ("manholes")

31. L'entrepreneur construira des regards d'égouts ("manholes") aux endroits désignés aux profils; l'entrepreneur fournira et posera les couvercles de regards, modèle de St. Henri, et en fonte de première qualité. Les regards devront être faits avec de la brique posée dans du mortier de ciment comme pour l'égout principal, et le dehors et le dedans de ces regards devront aussi être enduits d'une bonne couche de mortier de ciment, suivant indications données par l'Ingénieur, et d'un bout a. l'autre du "manhole".

Les "manholes" des égouts de grès seront faits suivant croquis et suivant modèle adopté dans la Ville St. Lambert. (voir dessins au bureau du soussigné).

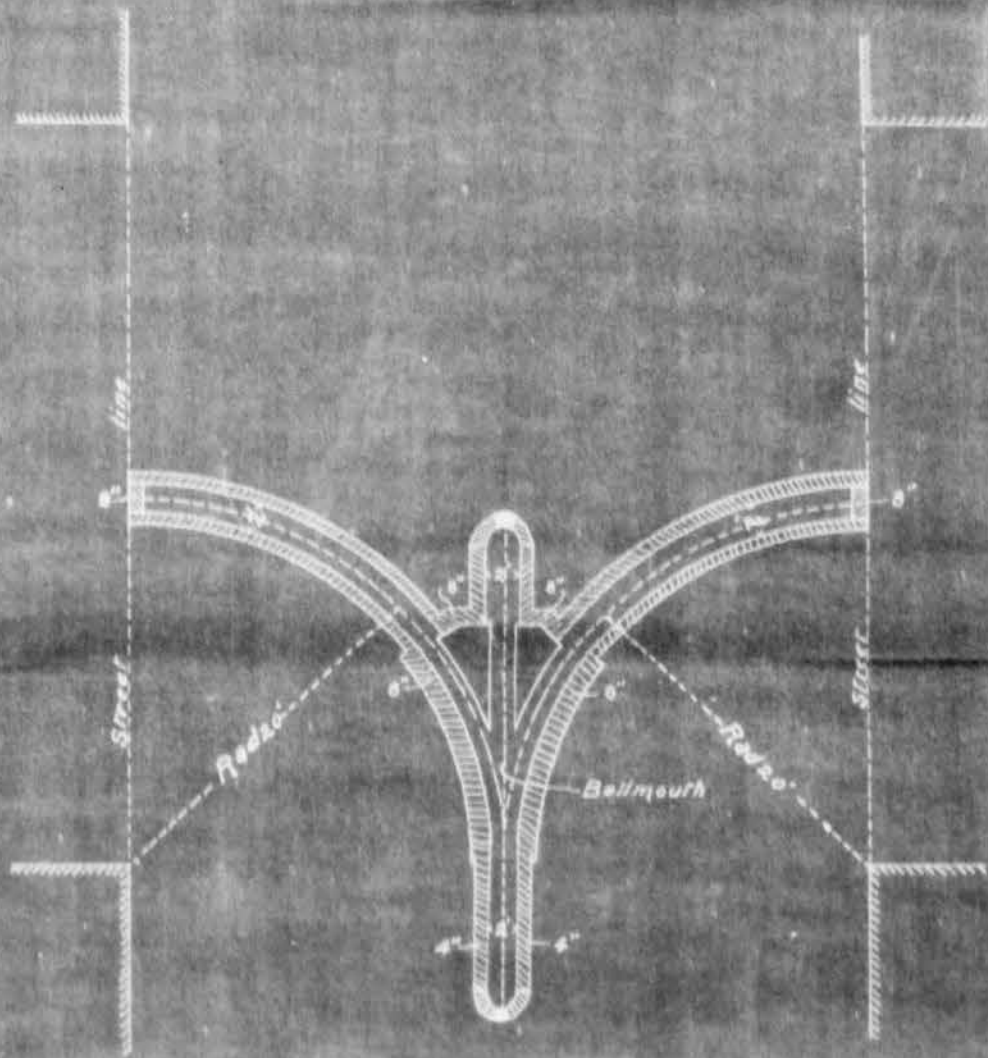
Jonctions
avec égouts
nouveaux et
anciens

32. Toutes, les jonctions opérées avec les égouts nouveaux ainsi qu'avec les égouts existants, seront faites avec "BELL MOUTHS" sans frais extra; le prix accordé au contrat devant couvrir le coût des dites jonctions; le tout devant être construit suivant les plans détaillés à cet effet. Il en sera de même pour tous les points de jonction dont on pourra avoir besoin ultérieurement et des "BELL MOUTHS" avec cloisons terminales devront être préparées à ces endroits sans frais additionnels. S'il y a lieu, on démolira et on reconstruira la partie nécessaire d'un ancien ou de plusieurs anciens égouts, pour y faire, au besoin, la jonction en "bellmouth" Tous les égouts en partant des "bellmouths" seront construits jusqu'à l'extrémité de la courbe montrée au croquis ci-joint.

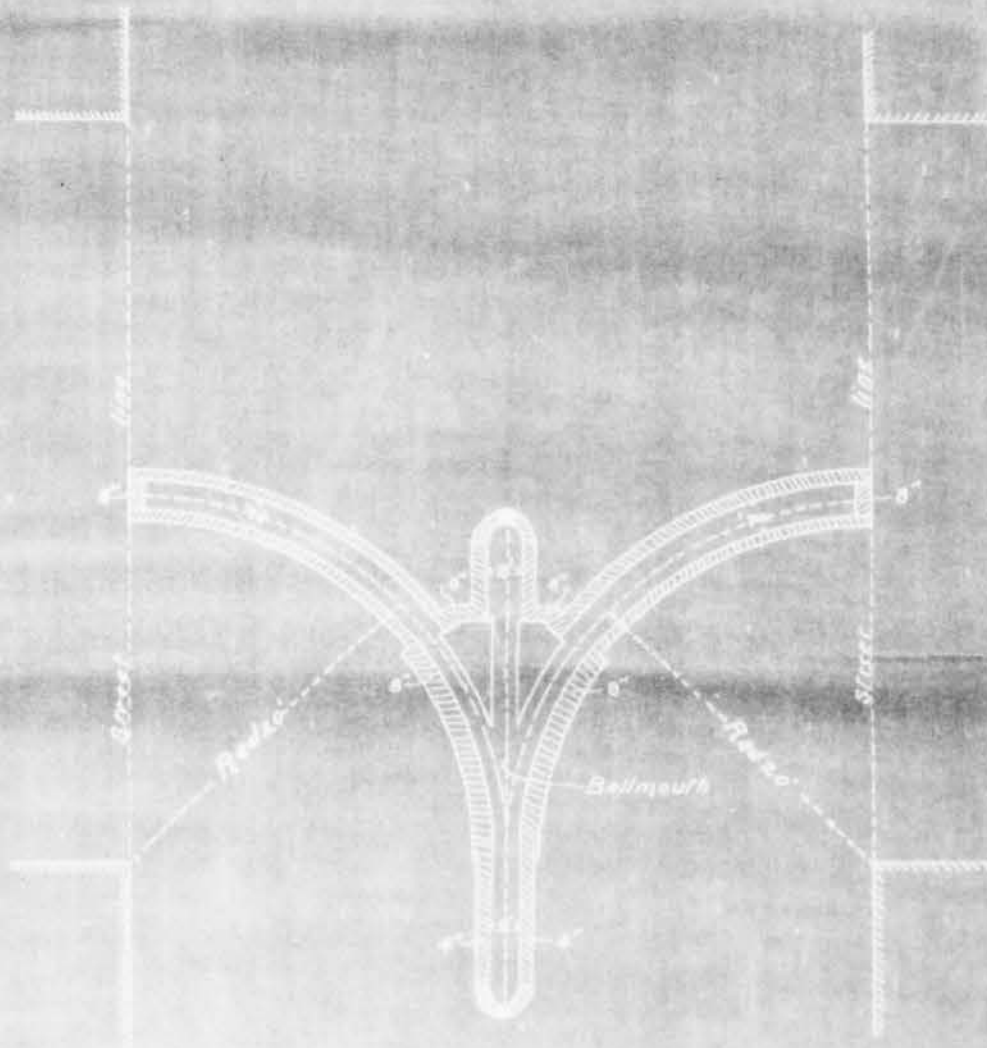
Branchements
à faire.

33. Dans les égouts en brique, l'entrepreneur préparera, lorsqu'il en sera requis, des branchements particuliers, en tuyaux de grès de 9 ou 6 pouces de diamètre ("bevel collars"), bien reliés à l'égout principal avec tampons de bois glaisés, et, pour ce travail, il lui sera alloué 50 centins pour chaque

P23/E2,242



P23/E2,242



branchement ainsi inséré dans l'ouvrage.

et chaque tuyau aura une portée uniforme aux deux

EGOUTS EN TUYAUX DE GRÈS.

Tuyaux de grès.

34. Les tuyaux de grès employés aux travaux, le cas échéant, seront de terre cuite vitrifiée, parfaitement sains et sans aucun défaut d'une longueur d'au moins trois pieds chacun, et de la qualité connue sous le nom de tuyaux de St. Jean de lère qualité; ils devront aussi être bien cuits de part en part, et bien vernissés sur toute leur étendue, à l'intérieur comme à l'extérieur.

Liaison des tuyaux de grès.

35. La liaison des tuyaux de grès se fera à joints concentriques, d'abord avec étoupe goudronnée et inserrée de force dans l'emboîtement du tuyau avec un outil de calfat, et ensuite avec mortier de ciment pur; on aura soin qu'il ne s'introduise pas en dedans du tuyau et gêner ensuite le libre écoulement des eaux d'égout.

Branchements des égouts de grès.

36. Les égouts de grès porteront vis-à-vis chaque lot, de chaque côté de la rue, des "bevel junctions" de 12" x 6" avec tampons de bois glaisés, bien assujettis en place.

Assise des tuyaux de grès.

37. Les tuyaux de grès devront reposer sur une assise solide dans la tranchée; aucune pression ne devra être exercée sur les bouts d'emboîtement, et

et chaque tuyau aura une portée uniforme sur toute son étendue.

"Manholes"

38. Les " manholes " des égouts de grès du district au sud de la rue Notre Dame et à l'ouest de l'Avenue Ste. Elizabeth seront en briques assis sur forts piliers de béton reposant sur le fond solide en-dessous de la terre noire, ou encre, sur pilotis plantés avec plateforme comme pour égouts 3'x2' au choix de l'ingénieur.

- P U I S A R D S -

Puisards
("gullies")

39. L'entrepreneur fournira et posera à ses frais, avec branchements bien jointoyés, faits de tuyaux de 9" et bien reliés aux égouts, tous les puisards St. George, modèle de St. Henri, ou tout autre puisard équivalent et approuvé par le soussigné, indiqués aux profils; le tout suivant les lignes et niveaux qui lui seront indiqués sur les lieux. Tous les puisards auront 4 sections. à part la tête.

- D I V E R S -

Eau de
l'Agueduc.

40. L'entrepreneur devra payer l'eau qu'il emploiera suivant le tarif ordinaire en usage dans la Cité de St. Henri.

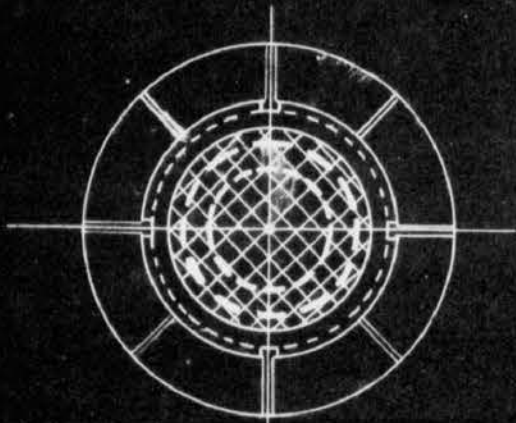
P23/E2,242

EGOUTS DE LA
— CITE DE ST HENRI —
— PLAN — DE —
— "MANHOLES" —

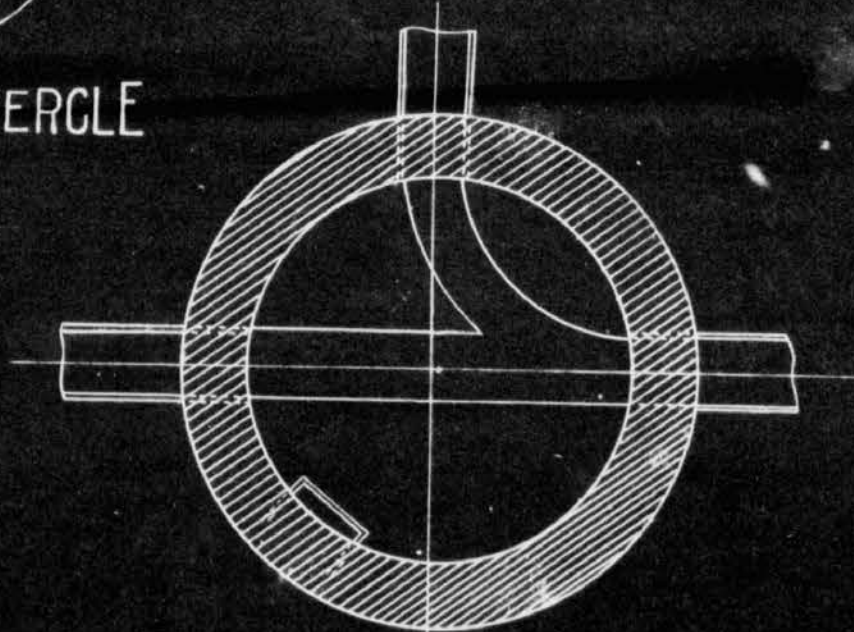
Montreal, 11 Juin 1900.

Prépare par:

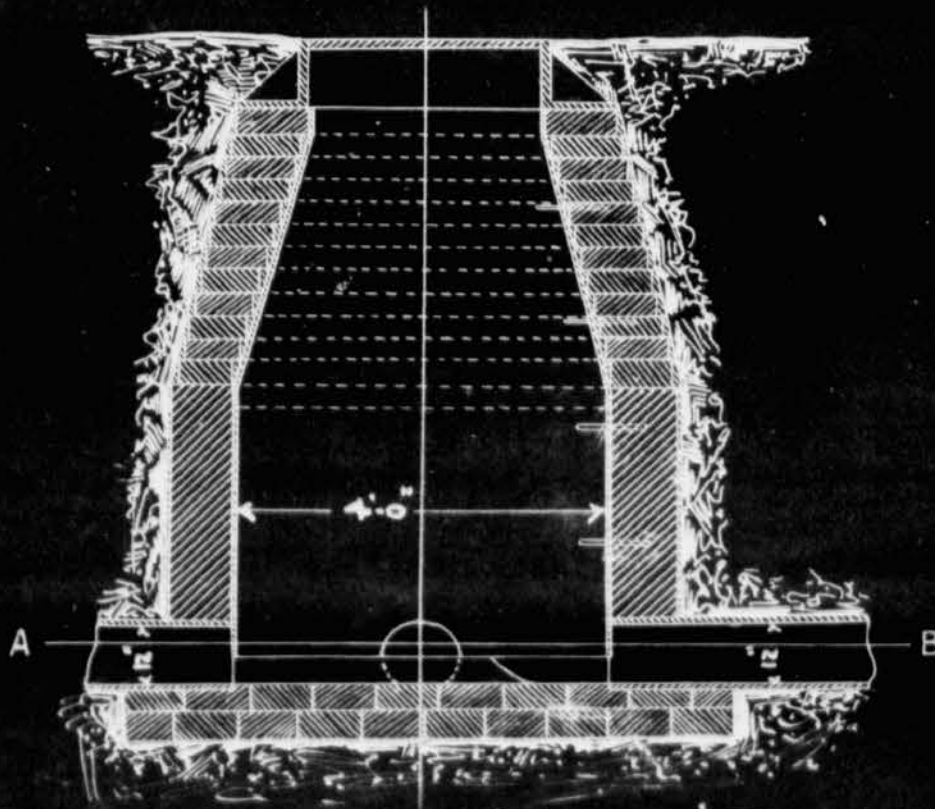
J. Guillemin
— Ingénieur de la Cité de St. Henri.



PLAN DU COUVERCLE



SECTION HORIZONTALE EN A-B.

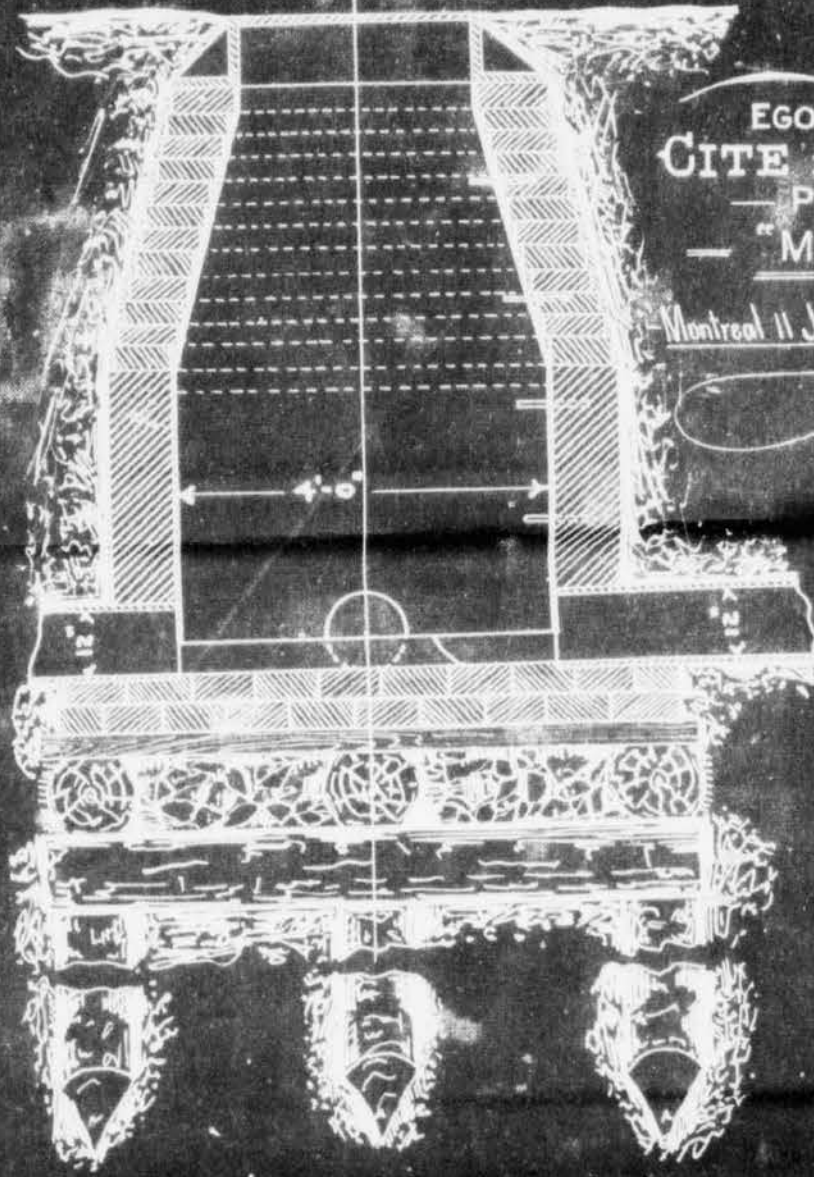


SECTION VERTICALE DE "MANHOLE."
BATI SUR FOND SOLIDE

1552

P23/E2,242

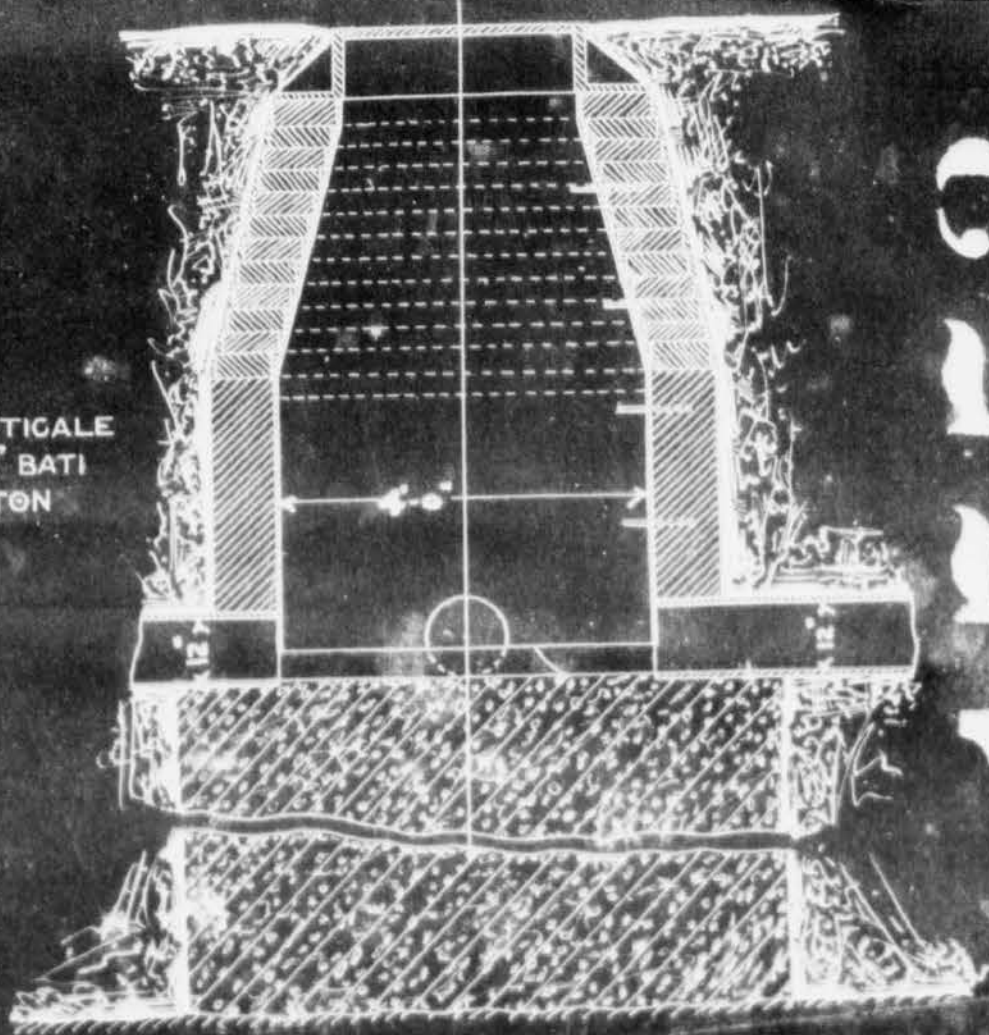
SECTION VERTICALE
DE "MANHOLE" BATI
SUR PILOTIS.



EGOUTS DE LA
CITE DE ST HENRI
— PLAN DE —
— "MANHOLES" —

Montreal 11 Juin 1900 - Préparé par:
Henri Lavoie
— Ingénieur —
— de la Cité de St. Henri.

SECTION VERTICALE
DE "MANHOLE" BATI
SUR BETON



1553

Etayement, gardiennage, clôtures, dommages, etc.

41. L'entrepreneur devra à ses propres frais étayer, protéger, soutenir, changer, détourner, rétablir et remettre en bon état, au besoin, tous les tuyaux à l'eau ou à gaz, égouts, bâtisses, clôtures, etc. qui auraient été endommagés, dérangés ou recouverts de matières d'excavation durant le cours des travaux; il devra de même établir une ou des barrières suffisantes, placer un ou des gardiens de nuit et des lumières sur les lieux afin de prévenir les accidents; et il sera tenu responsable, néanmoins tout cela, de tout dommage causé, ou accident qui pourrait arriver durant l'exécution de son entreprise par le fait des ouvrages entrepris.

Niveaux et alignements à suivre.

42. L'Ingénieur établira les niveaux et alignements et l'entrepreneur sera obligé de construire tous les égouts et accessoires, annexes etc. en stricte conformité aux niveaux et alignements.

Extras.

43. L'entrepreneur devra obtenir de l'Ingénieur de la Cité un ordre écrit avant de commencer aucun ouvrage pour lequel il exigerait une allocation en dehors de ses prix de contrat, et aucune réclamation d'extra ne sera prise en considération à moins que l'entrepreneur ne produise tel ordre écrit mentionnant le prix auquel tel ouvrage devait être fait. Il doit être bien compris qu'aucun extra ne sera accordé pour

la sable mouvant, terre dure ou autre matière non spécialement mentionnée; on s'en tiendra strictement aux prix fixés et désignés à l'avance.

Mesurage des travaux.

44. Le mesurage des travaux exécutés se fera toujours suivant l'axe de l'égout.

Temps accordé pour parachever les travaux.

soit salver les matériaux de construction.

45. A la fin des travaux, l'Ingénieur fera l'évaluation des travaux exécutés, et, jusque là, l'entrepreneur en prendra soin de toute manière, le tout restant absolument sous ses charges. Tout ouvrage mentionné au contrat devra être bien exécuté suivant la lettre et l'esprit de son devis, et à la satisfaction de l'Ingénieur, et complété au temps fixé dans le dit contrat, c'est-à-dire le _____ prochain ou avant.

Si l'ouvrage n'avance pas au gré de l'Ingénieur.

46. Si l'Ingénieur n'est pas satisfait de la manière dont les travaux avancent, il aura le droit, en donnant 48 heures d'avis à l'Entrepreneur, par écrit, soit d'y employer d'autres personnes et d'acheter les matériaux nécessaires, etc. et de pousser les travaux à volonté, et d'en porter les frais au débit de l'Entrepreneur, ou de retirer l'ouvrage des mains du dit Entrepreneur, et de les faire faire aux frais de celui-ci par un autre entrepreneur.

L'Entrepreneur 47. L'Entrepreneur ne pourra, sans le consentement de la Cité, ni transporter, ni donner en sous-main

cette entreprise, en tout ou en partie, à aucune autre personne, mais devra employer ses propres agents, contre-maîtres et ouvriers pour les exécuter, dont il paiera les salaires de ses propres deniers.

L'entrepreneur doit enlever les matériaux de mauvaises qualités.

48. Si l'ingénieur de la Cité trouve que les matériaux amenés sur les lieux sont de qualité inférieure, les dits matériaux ne seront pas employés, mais devront être éloignés de suite du chantier par l'entrepreneur. Si ce dernier refuse ou néglige d'en-

lever les matériaux condamnés, l'Ingénieur pourra, en donnant 24 heures d'avis par écrit à l'entrepreneur, faire enlever les matériaux en question de la manière qu'il lui plaira, et toute dépense ainsi encourue pour ce travail sera déduite de toute somme due ou à être due à l'Entrepreneur sur la présente entreprise, ou sur toute autre entreprise qu'il pour-

rait avoir ultérieurement avec la Cité de St. Henri.

Travaux défectueux.

49. Si l'entrepreneur ou ses agents, contre-maîtres ou ouvriers, exécutaient quelque ouvrage, détaillé au contrat, d'une manière inhabile et imparfaite, aussitôt que la remarque en aura été faite par l'Ingénieur, cet ouvrage devra être défait, changé, démolé ou enlevé, et refait aux dépens de l'entrepreneur sans tarder.

L'Ingénieur 50. autorisé à
changer et
refaire l'ou-
vrage mal fait.

Au cas où l'entrepreneur ou ses agents, contre-maîtres ou ouvriers, refuseraient ou négligeraient de faire, changer, démolir, ou enlever tout ouvrage ainsi mal exécuté, quand l'Ingénieur leur en aura donné l'ordre, ce dernier aura plein droit, et est par les présentes autorisé à employer les hommes, matériaux et outillage qu'il lui plaira, à leur place; et tous les frais encourus à ce sujet seront à la charge de l'Entrepreneur, et seront retenus sur toute somme ou sommes qui lui sont ou seront dues pour la présente entreprise ou toute autre entreprise qu'il pourrait avoir avec la Cité de St. Henri, ou seront recouvrés d'autre manière.

L'Entrepreneur 51. emploiera un
contremaître
sur chaque
chantier.

L'Entrepreneur placera, à ses dépens, un ou des contremaîtres sur ses ouvrages pour donner aux ouvriers les instructions nécessaires et voir à ce que l'ouvrage soit bien exécuté et les ordres de l'Ingénieur ou de ses représentants bien suivis.

L'Entrepreneur 52. paiera les
frais d'ins-
pection.

L'Entrepreneur aura à payer l'inspecteur d'égout nommé par l'Ingénieur au taux de \$2.00 pour chaque journée de travail, depuis le jour où il aura été mis en fonction par l'Ingénieur, c'est-à-dire, depuis le commencement des ouvrages en briques jusqu'à leur parachèvement à la satisfaction de l'Ingénieur qui, alors, pourra relever l'inspecteur de ses fonctions.

53. Soumissions de prix.

53. Les soumissions de prix devront être faites sur blancs préparés à cet effet par le soussigné et pas autrement. La plus basse ni aucune des soumissions ne devant être nécessairement acceptée.

54. Honoraires des notaires.

54. Les frais de notaire et ses honoraires pour la préparation de l'original et de deux copies du présent marché seront à la charge de l'entrepreneur; copies de l'acte notarié devant être gardées comme référence au bureau de l'Ingénieur et à celui du Secrétaire - Trésorier de la Cité de St. Henri.

55. Dépot accompagnant soumissions.

55. Les soumissions de prix devront être accompagnées d'un chèque de banque accepté représentant vingt pour cent (20%) du montant de la soumission de prix, ceci est péremptoire. Ce dépot ne portera pas d'intérêt et sera remboursable à l'entrepreneur adjudicataire 30 jours après complétion des ouvrages entrepris, ou au moment où l'Ingénieur donnera son certificat final.

56. Signature du marché.

56. L'Entrepreneur signera le contrat à intervenir sous six jours, après avoir été averti que le contrat lui aura été accordé par la Cité de St. Henri.

57. Commencement des travaux.

57. L'Ouvrage pourra être commencé sur une ou plusieurs rues à la fois, selon qu'ordonnera l'Ingénieur dans l'avis qu'il adressera à l'entrepreneur.

La décision
de l'Ingénieur
sera finale.

58. Tout ouvrage devra être fait à la satisfaction de l'Ingénieur de la Cité dont la décision sur les points en litige, quant à l'interprétation du présent devis, sera finale et sans appel.

Paiements.

59. Les paiements à être faits à l'entrepreneur, le seront de la manière suivante, savoir:

SIGNIFICATION DE QUELQUES TERMES.

Entrepreneurs.

60. Dans le contrat et le devis, le mot "Entrepreneur" voudra toujours dire raison sociale, exécuteurs, héritiers ou mandataires.

Rue.

61. Le mot "RUE" désignera toute rue, square, ruelle ou autre passage, droit de passage ou voie quelconque, nécessaires aux travaux d'égouts, dans la Cité de St. Henri et que la corporation de la Cité de St. Henri s'engage à livrer à l'entrepreneur sans restriction, à part toutefois la traverse des voies ferrées dont l'entrepreneur s'engage à rembourser les frais à la dite Cité le cas échéant.

Ingénieur.

62. Le mot Ingénieur, dans le cours de ce devis

voudra toujours dire l'Ingénieur en chef de la Cité
de St. Henri ou ses représentants dûment autorisés
par lui-même.

J. Euite Vanier
Ingénieur Cité de St. Henri -

Montréal 6^e Oct 1904.

A. L. Sennechal

J. Sennechal

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10305^a

J. Emile Varier
Devis des Travaux
d'égouts rue Poplar
7/10/04



P23/E2,242

P23/E2,242

J. EMILE VANIER
Ingénieur Civil et Architecte

BUREAU:
No. 5 SQUARE BEAVER HALL
MONTREAL

Montreal, 7 Octobre 1904.



Ls. N. Senécal, Ecr.,
Greffier- Trésorier
Cité de St. Henri -



Cher Monsieur:

J'ai l'honneur de vous adresser présentement un devis d'égout pour les ouvrages projetés sur l'AVENUE POPLAR, de même qu'une formule de soumission semblable à celles qui ont été remises aux entrepreneurs qui sont venus voir les plans et devis de l'égout en question pour faire leur soumission de prix, lesquelles doivent vous être adressées aujourd'hui, jusqu'à huit heures p. m. suivant la teneur des annonces qui ont été mises dans les journaux suivant entente entre nous.

J'inclus aussi une copie du profil de l'égout.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

J. Emile Vanier
Ingénieur Cité de St. Henri -

P23/E2,242

J. EMILE VANIER
Ingénieur Civil et Architecte

BUREAU:
No 5 SQUARE BEAVER HALL
MONTREAL

Montreal, le 7 Octobre 1904.



A son Honneur le Maire et
M. M. les Echevins de la
Cité de St. Henri -

Messieurs:

Le soussigné à l'honneur de vous soumettre qu'il est
prêt à faire et à parfaire tous les travaux d'égouts de l'AVENUE
POPULAR, le tout tel que décrit au devis et montré aux plans préparés
par votre Ingénieur, M^{ons}. J. EMILE VANIER, pour le prix à forfait
de \$ 937⁰⁰

Joseph Logrenier
Contracteur -

Adresse de l'entrepreneur.

1020 Ontario
Montreal

P. S.

Ci-inclus vous trouverez un chèque de banque accepté
pour le montant de \$ _____ représentant 20% sur le prix de sou-
mission ci-dessus.

P23/E2,242

J. EMILE VANIER
Ingénieur Civil et Architecte

BUREAU:
No 5 SQUARE BEAVER HALL
MONTREAL

Montreal, le 7 Octobre 1904.



A son Honneur le Maire et à
M. M. les Echevins de la
Cité de St. Henri -

Messieurs:

Le soussigné à l'honneur de vous soumettre qu'il est
prêt à faire et à parfaire tous les travaux d'égouts de l'AVENUE
POPLAR, le tout tel que décrit au devis et montré aux plans préparés
par votre Ingénieur, Mons. J. EMILE VANIER, pour le prix à forfait
de \$ 1138⁸⁰/₁₀₀

J. A. Heenan
Contracteur -

Adresse de l'entrepreneur.

53 Gordon Ave
Verdun

P. S.

Ci-inclus vous trouverez un chèque de banque accepté
pour le montant de \$ 230⁰⁰/₁₀₀ représentant 20% sur le prix de sou-
mission ci-dessus.

Pop plus 12 copies lettres

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10306

J. Emile Vanier
Ruejout rue Poplar
Submission

Jos. Lafreniere

J. A. Leclair.

7/10/04



P23/E2,242

P23/E2,242

J. EMILE VANIER
Ingénieur Civil et Architecte

BUREAU:
No 5 SQUARE BEAVER HALL
MONTREAL

Montreal, le 7 Octobre 1904.



A son Honneur le Maire et à
M. M. les Echevins de la
Cité de St. Henri -

Messieurs:

Le soussigné à l'honneur de vous soumettre qu'il est
prêt à faire et à parfaire tous les travaux d'égouts de l'AVENUE
POPLAR, le tout tel que décrit au devis et montré aux plans préparés
par votre Ingénieur, Mons. J. EMILE VANIER, pour le prix à forfait
de \$ 1033⁰⁰/₁₀₀

O. L. Renaud
Contracteur -

Adresse de l'entrepreneur.

St Henri
P. Q.

P. S.

Ci-inclus vous trouverez un chèque de banque accepté
pour le montant de \$ 206⁰⁰/₁₀₀ représentant 20% sur le prix de sou-
mission ci-dessus.

Accordi le Maire et le Conseil ce 11 Nov 1904
Le p. m. autorise à signer
les specifications et devis
etc et le contrat
O. L. Renaud



CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10306^a

O. L. Henault
soumission re egout
rue Poplar. 7/10/04



P23/E2,242

P23/E2,242

*Province de Québec
Cité de Saint-Henri*
Aux Habitants de la Cité de Saint-Henri et à ceux qu'il

Appartiendra.
PUBLIC est par le présent donné que le Conseil de la
Cité de Saint-Henri procédera à l'examen de l'application
pour transport de licence d'auberge du numéro 3487 rue Notre-
Dame au No. 596 de la rue St. Antoine, Mercredi le Douzième jour
de Octobre 1904, à huit heures P.M., à la salle de l'Hotel-de-
Ville de la Cité de Saint-Henri, conformément à la loi.

Donné à Saint-Henri sous mon seing et le sceau de la Cor-
poration ce Huitième jour de Octobre 1904.

L. Senecal
Greffier et Trésorier

130
Province of Quebec
City of Saint-Henri

To the Inhabitants of the City of Saint-Henri and to all whom
it may concern.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the council of the city of
Saint-Henri, will proceed to the examination to grant trans-
port of certificate of licence hotel from No. 3487 Notre-Dame
to 596 St. Antoine, Wednesday the Twelfth day of October 1904,
at eight o'clock P.M., at the Town Hall of the City of Saint
Henri, in conformity with the law.

Given at Saint-Henri under my hand and the seal of the
Corporation this Eighth day of October 1904.

L. Senecal
City Clerk

130

P23/E2,242

Province de Québec }
Cité de St-Henri

Je soussigné, Comptable Spécial de la Cité de St-Henri
Certifie que le 14^{ème} jour de l'Octobre 1904, j'ai
affiché trois vrais coupes de l'avis ci-joint, et
ce aux endroits ordinaire de affiches dans la
Cité de St-Henri.

En foi de quoi j'ai fait et donne le present
rapport pour servir et valoir ce que de droit

Adolphe Sureau

Comptable Spécial

Donné à Saint-Henri sous mon sceau et le sceau de la Cor-
poration de Saint-Henri, conformément à la loi.
de Québec 1904, à huit heures P.M., à la mairie de l'Hôtel-Dieu
dans la salle de la rue St-Antoine, Mercredi le Douzième jour
pour transport de l'avis de l'avis de l'avis de l'avis de l'avis de l'avis
Cité de Saint-Henri précédant à l'examen de l'application

[Signature]

Greffier et Trésorier

Province of Quebec
City of Saint-Henri

To the Corporation of the City of Saint-Henri and to all whom
it may concern.
PUBLIC NOTICE is hereby given that the Council of the City of
Saint-Henri, will proceed to the examination of plans trans-
port of certificates of license hotel from No. 2437 Notre-Dame
to 292 St-Antoine, Wednesday the Twelfth day of October 1904,
at eight o'clock P.M., at the Town Hall of the City of Saint
Henri, in conformity with the law.
Given at Saint-Henri under my hand and the seal of the
Corporation this Twelfth day of October 1904.

[Signature]

City Clerk

P23/E2,242

*Province de Québec
Cité de Saint-Henri
Le conseil de la ville de Saint-Henri a résolu de donner une licence d'auberge au numéro 3487 rue Notre-Dame au No. 696 de la rue St. Antoine, Mercredi le Douzième jour de Octobre 1904, à huit heures P.M., à la salle de l'Hotel-de-Ville de la Cité de Saint-Henri, conformément à la loi.*

Province de Québec
Cité de Saint-Henri

Aux Habitants de la Cité de Saint-Henri et à tous ceux qu'il
Appartiendra.

PUBLIC est par le présent donné que le Conseil de la
Cité de Saint-Henri procédera à l'examen de l'application
pour transport de licence d'auberge du numéro 3487 rue Notre-
Dame au No. 696 de la rue St. Antoine, Mercredi le Douzième jour
de Octobre 1904, à huit heures P.M., à la salle de l'Hotel-de-
Ville de la Cité de Saint-Henri, conformément à la loi.

Donné à Saint-Henri sous mon seing et le sceau de la Cor-
poration ce Huitième jour de Octobre 1904.

L. Senecal

Greffier et Trésorier

181
130
Province of Quebec
City of Saint-Henri

To the Inhabitants of the City of Saint-Henri and to all whom
it may concern.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the council of the city of
Saint-Henri, will proceed to the examination to grant trans-
port of certificate of licence hotel from No. 3487 Notre-Dame
to 696 St. Antoine, Wednesday the Twelfth day of October 1904,
at eight o'clock P.M., at the Town Hall of the City of Saint
Henri, in conformity with the law.

Given at Saint-Henri under my hand and the seal of the
Corporation this Eighth day of October 1904.

L. Senecal

City Clerk

181
130
PROVINCE OF QUEBEC
CITY OF SAINT-HENRI

P23/E2,242

Première de Justice }
Cité de St-Henri

Je soussigné, Constable special de la Cité de St-Henri
certifie que le Huitième jour de l'Octobre 1904, j'ai
affiché trois copies de l'avis ci-joint, et
ce aux endroits ordinaires de affiches dans la
Cité de St-Henri.
En foi de quoi j'ai fait et donné le présent
rapport pour servir et valoir ce que de droit

Adolphe Senecal
Constable special

Donné à Saint-Henri sous mon sceau et le sceau de la Corporation de Saint-Henri ce Huitième jour de Octobre 1904.

[Signature]
Greffier et Trésorier

Province of Quebec
City of Saint-Henri

To the inhabitants of the City of Saint-Henri and to all whom
it may concern.
PUBLIC NOTICE is hereby given that the Council of the City of
Saint-Henri, will proceed to the examination to grant trans-
port of certificate of license hotel from No. 3487 Notre-Dame
to 686 St. Antoine, Wednesday the Twelfth day of October 1904,
at eight o'clock P.M., at the Town Hall of the City of Saint
Henri, in conformity with the law.
Given at Saint-Henri under my hand and the seal of the
Corporation this Eighth day of October 1904.

[Signature]
CITY CLERK

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10307

*Avis & Retour
de licence d'Hotel.
8/10/04*



P23/E2,242

P23/E2,242

... LA ...

COMMUNICATION
OCT 10 1904
CITÉ DE ST. HENRI

**Compagnie de Téléphone des Marchands
DE MONTREAL**



MONTRÉAL, 8 Octobre 1904.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de cette Compagnie aura lieu Jeudi, le 20 Octobre courant, à 3 heures de l'après-midi, aux bureaux de la Compagnie, No 83, rue Saint-Jacques, à Montréal, pour recevoir le rapport des Directeurs pour les opérations de l'année, élire les Directeurs en remplacement de ceux sortant de charge, et prendre en considération toutes autres questions qui seront légalement soumises.

Par ordre du Bureau des Directeurs.

JOSEPH MOISAN,

SECRETÁIRE.

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10308

La
Compagnie Telephone
des Marchands
Lettre re Elections.
8/10/04



P23/E2,242

P23/E2,242

COMMUNICATION
OCT 10 1904
CITÉ DE ST. HENRI

Ste. Cunégonde, Montréal, 8 Oct. 04

A.M. le Maire, et à
M.M. les Echevins, de
St. Henri, P.Q.



Chers Messieurs:-

Vous êtes tous au courant de savoir que nous publions dans le moment, depuis déjà bientôt un mois, dans l'intérêt tout spécialement des villes de Ste. Cunégonde et St. Henri, un journal sous le nom du "Petit Baptiste".

Comme nos moyens sont très minimes, nous osons vous demander si vous seriez assez bon de bien vous vouloir nous aider en nous votant un certain montant à votre discrétion. En acquiesçant à notre demande, vous nous rendrez certainement un grand service, et nous vous en serons très reconnaissants.

Espérant de recevoir une réponse favorable et vous remerciant à l'avance,

Nous avons bien l'honneur d'être,

Vos très humbles serviteurs,

Alg. Gervais et E. Dumont,
Prop Editeurs,
du "Petit Baptiste,"

Ste. Cunégonde,
Montréal, Qué.

*refers au
compte*

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10309

Petit Baptiste
aff. Gervais & E. Dumont.
demande d'octroi.
8/10/04



P23/E2,242

P23/E2,242

LOUIS CODERRE, LL.B.

PROCEUREUR DE LA CITE DE SAINT-HENRI

Tel. Bell Main 2764

LOUIS CODERRE

Avocat . . .
Procureur, Etc.

BUREAU DU SOIR :
HOTEL-DE-VILLE, ST-HENRI

No. 8 COTE PLACE D'ARMES,
EDIFICE DES TRAMWAYS

COMMUNICATION
OCT 10 1904
CITE DE ST. HENRI

Montréal, 10 octobre, 1904. 190

A u maire et aux échevins,

De la cité de Saint-Henri.

Messieurs,

J'ai écrit une lettre a M. Victor Brassard, No. 193 St. Ferdinand, lui demandant de payer la somme de \$27.00, pour taxe de 1904-05, dont il sera redevable a la cité en sa qualité de commerçant de chevaux et de propriétaire d'une voiture d'agrément.

M. Brassard est venu me voir aujourd'hui pour me dire qu'il n'a pas eu de voiture d'agrément depuis mai dernier, et qu'il n'a pas fait le commerce de chevaux.
Que dois-je faire ?

Votre dévoué,

Louis Coderre.

*Révisé par le
l'avoocat qui
demandera une
déclaration*

FOLIO DES MINUTES
391
17 Oct
1904
CITE DE ST. HENRI

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10310

Louis Coderre
re Taxe d'affaire
Victor Brossard
10/10/04



P23/E2,242

P23/E2,242

Montréal, 10 octobre, 1904.

Au maire et aux, échevins

De la Cité de Saint-Henri.



Messieurs,

En réponse à la résolution de votre conseil, en date du 5 octobre 1904, autorisant l'avocat de la cité à procéder immédiatement à la collection par les moyens légaux de la taxe d'affaires pour 1904-05, je dois vous dire que la plus grande partie des lettres a déjà été délivrée à domicile et que l'autre partie le sera aussitôt que M. l'Imprimeur Létourneau aura pu me livrer les formules nécessaires.

Au sujet de ces formules (lettres d'avocat), il me les a promises pour ce soir.

Votre bien dévoué,

Louis Codere.



JA

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10311

Louis Coderre
re collection l'axe
d'affaire. 10/10/04



P23/E2,242

P23/E2,242

Montréal, 10 octobre, 1904.

COMMUNICATION
OCT 10 1904
CITÉ DE ST. HENRI

Au maire et aux échevins

De la cité de Saint-Henri,

Messieurs,

En vertu du règlement de la cité concernant la licence à être prise pour tous propriétaires de chiens ou de chiennes, dans la cité, je dois vous dire que c'est le chef de police qui doit donner ces licences et recevoir le montant de la licence, dont il doit rendre compte ensuite au greffier-trésorier.

C'est également lui qui doit prendre ~~des~~ ^{toutes} procédures nécessaires contre les recalcitrants.

Maintenant, je crois que, avant de prendre ces procédures, il serait prudent de faire faire la tournée par M. Adas Dagenais, afin de connaître le nom des propriétaires des chiens dans Saint-Henri.

M. Dagenais devra faire son rapport au chef de police qui ensuite pourra agir, devant la Cour du Recorder de Saint-Henri.

Votre bien dévoué,

Louis Codere.



CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10312

Louis Coderre
re Rôle de Taxe de
Chev. 10/10/04



P23/E2,242

Montréal, 10 octobre, 1904.

Montréal, 10 octobre, 1904.

Au maire et aux échevins

De la cité de Saint-Henri.

COMMUNICATION
OCT 10 1904
CITÉ DE ST. HENRI

Messieurs,

Voici ce que je trouve dans les minutes du conseil, concernant l'arrangement, dont il a été parlé lundi soir, entre les Commissaires d'Ecoles et la Cité de Saint-Henri.

"Les Commissaires d'Ecoles de Saint-Henri sont présents au comité au sujet de l'arrangement, tel qu'il a été entendu déjà, c'est-à-dire que, au cas où la cité accorderait une exemption de taxes à des établissements manufacturiers, la commission scolaire rembourse le conseil de la cité, de la somme que la corporation percevrait en taxes sur les propriétés exemptées, et ce pour le temps que durerait l'exemption, et ce en règlement final d'une action en réclamation de taxes payées par la cité sur les propriétés de la Corporation Municipale".

FOLIO DES MINUTES
395
12001
1904
CITÉ DE ST. HENRI

"L'arrangement ci-dessus est acceptée et devra être ratifié par une résolution de la Commission Scolaire et du conseil de la cité".

Cette résolution passée à une assemblée de comité du conseil a été signée dans le livres des minutes de ce comité, par monsieur le curé Descary, en sa qualité de président de la Commission scolaire.

Le conseil a ratifié par résolution l'arrangement ci-dessus.

D'après les informations prises, la Commission Scolaire n'a pas jugé à propos de passer une résolution en ratification du dit arrangement.

Supposant que les parties sont liées par le dit arrangement, quelle serait la portée de cet arrangement ?

Je dois vous dire qu'il me faut absolument m'aider, pour arriver à l'interprétation de cet arrangement, de la conversation qui a eu lieu alors entre les parties.

La commission s'est obligée de payer à la cité de Saint-Henri un montant représentant les taxes que la cité de Saint-Henri aurait prélevées sur les propriétés exemptées de taxes, en prenant pour cause de ces taxes l'évaluation de ces propriétés au jour de l'exemption, et le taux de la taxe à la même date.

La séance du comité, au cours de laquelle cet arrangement a été pris, a eu lieu le 5 février 1902 et cet arrangement doit durer tout le temps pour lequel l'exemption, dans chaque cas, a été accordée.

A la lecture de la résolution, on pourra croire que cet arrangement ne doit durer que le temps nécessaire pour payer à la cité de Saint-Henri la dette et les frais de l'action dont il est question dans la résolution.

Cette

- 2 -

Cette action, comme vous le savez, a été prise en recouvrement de taxes scolaires payées indument par la cité.

La vérité est que les Commissaires d'Ecoles se sont engagés à rembourser à la cité de Saint-Henri.

(a). Toutes les taxes que la cité percevrait lors de l'exemption.

(b). La dette et les frais de l'~~exemption~~ ^{action} sus-mentionnée.

Si les Commissaires d'Ecoles, en assemblée, n'ont pas ratifié l'arrangement ci-dessus, je ne crois pas que la Commission d'écoles de Saint-Henri soit tenue en vertu de cet arrangement.

Votre bien dévoué,

Louis Codere.

*refuser au Comité
et mettre Lawrence à
l'initiative du Comité*

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10313

Louis Codene
finis arrangement
avec les bourgeois
Saires.

10/10/02



P23/E2,242

P23/E2,242

Rapport concernant les Lumières Electriques dans la Cité de St-Henri

DATE	RUE	Heures	Minutes	RAPPORT FAIT PAR
Quartiers St Jacques & St Augustin				
Septbr 22	St Jacques & Walker	11	30	Terrault & Francoeur
" 23	St Jean & Notre Dame	9	10	Lamouche
" "	Atwater & Ste Genevieve	1	20	Perras & Campeau
" "	" "	2	40	Terrault & Grand
" 24	Metcalf & Notre Dame	11	00	Gratton
" "	St Jean & Belisle	2	40	Campeau & Francoeur
" 26	Atwater & Richelieu	8	30	Francoeur
" "	Lacroix & Notre Dame	10	00	"
" "	Metcalf & Notre Dame	11	00	"
" "	Lacroix & Notre Dame	12	15	Perras & Gratton
" "	Metcalf & Notre Dame	1	55	" "
" "	Albert & Atwater	3	00	Grand & Lamouche
" "	Walker & St Jacques	3	10	" "
" 27	St Jean & Notre Dame	2	30	Lamouche & Gratton

Quartiers St Henri & St Antoine
 Septbr 26 St Alphonse & S. P. C. 10 30 Lapare & Sauve

Copie Signée J. D. Mackay

St Henri 28 Sept 1904



CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10314

Rapport des
Patrouilleurs re
lumiere electrique
11/10/04



P23/E2,242

P23/E2,242

J. EMILE VANIER
Ingénieur Civil et Architecte

BUREAU:
No. 5 SQUARE BEAVER HALL
MONTREAL

Montreal, 12 Octobre 1904.



Ms. N. Senécal, Ecr.,
Gerffier- Trésorier
Cité de St. Henri -

Cher Monsieur:

A la suite de votre demande du 5 Octobre courant re pose des tuyaux à l'eau rue St. ANTOINE et le montant de revenus en pourcentage etc., j'ai fait procéder aux mesurages et à la prise d'informations nécessaires pour en arriver au résultat cherché.

L'établissement des ouvrages d'aqueduc nécessaires pour alimenter les six logements en vue, coûteraient ce qui suit, savoir:

807' de tuyau de 6" mis en place, excavation et remplissage compris....	\$1049.10
100 livres de fonte, spéciale.....	50.00
1 Valve de 6".....	24.00
1 Boite de valve.....	6.50
2 Bornes-fontaines et branchements, ex- cavation, remplissage, etc. compris..	160.00
Raccord aux tuyaux existants.....	15.00
Services à la maison, environ.....	50.00
TOTAL.....	<u>\$1354.60</u>

La maison à alimenter contient six logements que le propri-
étaire se propose de louer à raison de \$10.00 à \$12.00 par mois, met-
tons en moyenne \$11.00 par mois - Dans ce cas là la taxe d'eau à
être perçue éventuellement par la "MONTREAL WATER & POWER COMPANY "

P23/E2,242

2

serait d'après le tarif en vigueur d'environ \$58.32, soit un peu plus de 4%.

Dans l'espérance que les renseignements ci-dessus rencontreront la question qui a été posée,

Je demeure, cher Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

référé au conseil


Ingénieur Cité de St. Henri -

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10315

J. Emile Vanier
Re Pose de l'eau rue
St. Antoine.
12/10/04



P23/E2,242

To His Worship the Mayor
 and M.M. the Aldermen of
 the Council of the City of
 Saint Henri.



We the undersigned municipal electors, residing in voting district or Poll No. 3 of St. James Ward, City of Saint Henri, are reliably informed that a new application for a Hotel License is to be made for the premises located at 596 St. Antoine St., corner of Laurier Ave., and beg to call the attention of your Honorable Council, that the need of a hotel license at that corner is by all means uncalled for, there being two licenses already located at the corner of St. James St. and Laurier Ave., which should be sufficient to supply all the requirements of the residents of that part of the City, even in cases of emergency; we therefore trust that your Honorable Council will deem it advisable to refuse the granting of such license, taking into consideration our protest and thus serving at least the interests of the rate payers and your petitioners shall ever pray:

- + W.P. McVeigh 82 Laurier Ave
- + A. Girou 76 Laurier
- + John Edon 78 " "
- + ~~Manuel Edon~~ 78 Laurier Ave.
- + W. St. Adley 70 Laurier Avenue
- + ~~C. D. White~~ 68 Laurier Ave
- + ~~George White~~ 68 Laurier Ave.
- + N. McNeill 62 Laurier Ave.
- A. L. Harris 62 Laurier Ave
- + Wallis M. Mount 66 " "
- ~~D. B. Taylor~~ 66 " "
- + J. M. Mount 58 " "
- ~~A. L. Harris~~ 56 " "

+ W. Smith	52 Laurier Avenue St Henry		
+ Albert A. Dunsby	60 Laurier Avenue St Henry		
- John No 77	64 Laurier Ave		
+ J. B. No 77	64	Do	
+ J. S. No 77	64	Do	
+ A. J. Pickart	72		
+ J. P. Curran	74	"	"
+ William Dawson	84	"	"
+ Octon Hurford	50		
+ Simi Bertrand	50	"	"
+ Philip Wall	46	"	"
+ J. Boon	44	"	"
+ G. Smith	40	"	"
+ J. Tubman	38	"	"
+ J. Campbell	36	"	"
- J. B. Smith	34		
- H. A. Daniels	32	"	"
- M. B. Smith	30	"	"
- H. G. Mattice	24	"	"
+ H. A. Mattice	24	"	"
+ A. Fort	22	"	"
+ Wm Reid	20	"	"
+ J. G. McGregor	18	"	"
+ J. W. Hollingworth	16	"	"
+ E. Geo. Smith	14	"	"
+ R. J. Taylor	10	"	"
Remain. -			
+ ^{msa} H. Longston	8	Laurier	
^{marque} d'Leonard			

+ D. May 11 6^a Laurier ave
 + Geo. Aubin #6
 - ~~Aras Bartley #4a~~
 - ~~Harbert J. Gault 4^a Laurier Ave~~
 + ~~John Deane 48 Levesque Ave~~
 + John J. Gethings 90 Laurier Ave
 + Anton Dault 1713 St James St
 + Geo. O. LeBarry 1723 " "
 - ~~H. G. Smees 54 Laurier Ave~~
 - ~~W. Collins 26 Laurier Ave~~
 - ~~H. Sandoz~~
 + Allan Ramsay 1712 St James
 + J. Wardle 1719 St James St.
 + ~~John J. Gault # 1721 St James St~~
 + ~~1725 St James~~
 + ~~1727 St James St~~
 + W. Berthel 1725 St James St
 + H. J. Mitchell 1725 St James St
 + ~~M. J. Jones 1727 St James St~~
 + G. Horswell 1729 St James
 - ~~Edouard Corneau 694 St Antoine~~
 + Fred Jones 1727 St James St
 + A. L. Langel 122 Brewster Ave

To His Worship the Mayor
 and M.M. the Aldermen of
 the Council of the City of
 Saint Henri.

We the undersigned municipal electors, residing in voting district or Poll No. 3 of St. James Ward, City of Saint Henri, are reliably informed that a new application for a Hotel License is to be made for the premises located at 696 St. Antoine St., corner of Laurier Ave., and beg to call the attention of your Honorable Council, that the need of a hotel License at that corner is by all means uncalled for, there being two licenses already located at the corner of St. James St. and Laurier Ave., which should be sufficient to supply all the requirements of the residents of that part of the City, even in cases of emergency, we therefore trust that your Honorable Council will ^{deem} it advisable to refuse the granting of such license, taking into consideration our protest and thus serving at best the interests of the rate payers, and your petitioners shall ever pray:

- + J. H. Dugas 680 St Antoine
- ~~J. B. Long 694 St Antoine~~
- + A. Arsenault 698 St Antoine
- * ~~H. B. M. Leclerc 640 St Antoine~~
- ~~Geo. Barbeau 4 1/2 Laurier~~
- + ~~Geo. Bouchard 640 St Antoine~~
- + ~~Geo. Bouchard Do~~
- + ~~Geo. Bouchard Do~~
- + ~~Louis Bouchard Do~~
- + ~~J. C. Charlebois 640 St Antoine St~~
- + S. Legault 652 St Antoine St.
- ~~Frank P. P. 700 St Antoine St~~
- ~~Chas. P. P. 700 St Antoine St~~
- ~~John P. P. 700 St Antoine St~~

~~Samuel H. Belanger~~ 702 St Antoine
~~Joseph E. Flottem~~ 704 St. Antoine St
+ Jno J Gunning 716 St Antoine St
+ John Eatough 720 St. Antoine St
~~John Bridges~~ 724 St Antoine
+ J. Martin 119 Brewster
~~Wm. Smith~~ 124 Brewster Ave
+ ~~John Hay~~ ~~120 Brewster Ave.~~
~~John Benson~~ ~~120 Brewster Ave.~~
+ Elmer Hay 118 Brewster Ave
~~Chas. Lyman~~ 702 St Antoine
+ John Lewis 676 St. Antoine St
~~A. Turquette~~ 658 St Antoine
+ F. Legault 654 St Antoine
~~J. Galois~~ Proprietaire 476 St Antoine St
+ Zolique M. Aubin 580 St Antoine
+ Edward Leves 582 St Antoine
+ A. Trotter 330 Atwater
+ J. H. Craig 116 Brewster Ave
~~J. C. Hall~~ 99 Brewster Ave
+ Robt. Mack 89 Brewster Ave
+ Wm. Whyte 101 Brewster Ave
+ Wm. Whyte 87 Brewster Ave
~~J. D. Roberts~~ 690 B St. Antoine St
+ ~~J. D. Roberts~~ 690 St. Antoine St.

- ~~James Elliott 1676 St Antoine St~~
- + Rev. G. A. Douchet 85 Laurier Ave
- ~~A. J. [unclear] 706 St Antoine~~
- ~~Prof. [unclear] 1709 St Jacques~~
- + Ed. Richard 2, Lorier ave
~~28 St Antoine~~
- + A. E. Blundhard 557 St Antoine
- ~~H. [unclear] 1711 St-Jacque~~
- ~~Chas. [unclear] 712 St Antoine St~~
- ^{Remoy}
^{a Leonard} L. Charbonneau ^{sa maison} X 126 Brewster
- + J. A. [unclear] 136 Brewster

~~Wm. Decarie~~ ^{Pre} ~~cure~~
~~de St. E. Evrement~~ ^{Pre} ~~cure~~

- + John Hay 120 Brewster
- + J. O. Charlebois ^{Phy.} 640 Rue St Antoine

[Faint, illegible handwriting at the bottom of the page]

~~W. H. Haines 692 St Antoine st~~
~~W. R. Hinshaw 686 St Antoine st~~
 + W. G. Haster 684 St Antoine
 + G. Luiger 682 St Antoine St
 + E. Hamelin 674 St Antoine
~~W. H. Gomez 666 St Antoine St~~
~~J. F. Smith 664 St Antoine St~~
 + Rev Walker 646 St Antoine St
 + D. Hyndman 642 St Antoine St
 + J. Mulchison 630 St Antoine St

 + Raphael Lorrain 626 St. Antoine
 + W. H. Walker 690^A St Antoine
 + H. C. Greenleaf 678 St Antoine
 + F. Hyde Lattaigant 670 St Antoine
 + W. H. Morrison 654 St Antoine St
 + Jesse Browne 644 St Antoine St
 + R. Canavan 644 St Antoine St
 + O. B. Taylor 638 St Antoine St
~~J. G. Galt 634 St Antoine St~~
 + J. M. Graham 632 St Antoine St
 + C. L. Zanter 624 St Antoine St
~~W. H. Haines 612 St. Antoine St~~
~~W. H. Haines 556 St Antoine St~~
 + Archie Campbell 560 St Antoine St
 + D. M. Leeman 562 St Antoine St
 + W. H. Clair 570 St Antoine
~~W. H. Haines 574 St Antoine~~
 + John Milloy ^{Union Street} 578 St Antoine
~~William Butter 578 St Antoine~~
 + W. H. Haines 584
 + Wm. H. Davidson 586 " "
~~W. H. Haines 592 St Antoine~~
~~W. H. Haines 598 St Antoine~~
 + Arthur Crockettford 600 St Antoine
~~W. H. Haines 618 St Antoine St~~

Mr. D. [unclear]	610 St. Antoine St.
J. D. [unclear]	616 St. Antoine St.
+ W. J. Gurlong	568 St. Antoine St.
+ John D. [unclear]	576 St. Antoine St.
[unclear]	1709 St. Jacques
+ H. J. Kelly	85 Brezler Old Lane
+ H. A. Robertson	83 Brezler Old Lane
[unclear]	984 St. Antoine St.
+ W. E. Stewart	594 St. Antoine St.
+ N. Rollman	596 St. Antoine St.
E. H. [unclear]	608 St. Antoine St.
+ E. Sheppard	636 St. Antoine St.
+ W. J. Abraham	650 St. Antoine St.
+ John O'Neill	628 St. Antoine St.
+ J. W. Burns	686 St. Antoine St.
+ G. Burns	do
[unclear]	686 St. Antoine St.
[unclear]	do do
+ [unclear]	688 St. Antoine
+ J. W. [unclear]	574 St. Antoine Street
+ J. M. Morrissey	572 St. Antoine St.
[unclear]	624 St. Antoine St.
+ Clifford Leigh	646 St. Antoine St.
+ J. Dickmore	672 St. Antoine Street

Province de Québec }
 District de Montréal } Cité de St-Henri

Je, Arthur Leonard, commis de la
 Cité ~~de St-Henri~~ de St-Henri, Dis-
 trict de Montréal, étant assermenté
 sur les Saints Évangiles de force &
 dis:

Toutes les signatures figurant au bas de
 la Requête et annexée, au nombre de cent
 quatre, ont été données, consenties ou re-
 connues devant moi par les personnes
 que ces signatures désignent.

Ces cent quatre signatures sont celles
 d'électeurs résidant dans le quartier St-
 Jacques, arrondissement N°3 et elles con-
 stituent la majorité des dits électeurs
 résidant, d'après la liste actuellement
 en force.

Les dites signatures ont été données
 de bonne foi.

J'ai signé, lecture faite

Assermenté devant moi,
 à St-Henri, District de
 Montréal, ce dixième } Arthur Leonard
 jour d'octobre 1904

Appréhendant

C. L. S.

P23/E2,242

[Faint handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page]

COMMUNICATION
DCT 10 1904
CITÉ DE ST. HENRI

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10316

Contre- Requete
re transfert de licence
com. Laurie & St. Antoine
12/10/04



P23/E2,242

PROVINCE DE QUEBEC,
District de Montréal

Nous soussignés, électeurs municipaux, résidant dans la Division électorale du Quartier de la Cité de St. Jacques, certifions par les présentes que Joseph Delisle, propriétaire de la maison n° 3 de la rue St. Antoine, arrondissement de St. Jacques, dans le comté de Hochelaga, qui désire obtenir une licence pour obtenir un hôtel dans le dit arrondissement, est personnellement connu de chacun de nous; qu'il est honnête, sobre, d'une bonne réputation; qu'il est qualifié pour tenir une maison d'entretien public; que la maison dont il est question contient le logement exigé par la loi et qu'on a besoin d'une maison d'entretien public à cet endroit; que nous avons visité ou connaissons la maison et ses dépendances pour laquelle la licence est demandée, et qu'il y tient des lits pour les voyageurs et des places pour les animaux et les autres articles exigés par la loi.

DONNÉ sous nos sceaux, le _____ jour de _____ 1902

NOMS ET SIGNATURES

RESIDENCES

John Gethings	90	Laurier Avenue
Edmond Cousin	694	St Antoine
John Farlam	58	St Antoine
Quellier	698	St Antoine St.
E. Higgins	718	Brewster
Charles Laroux	107	Brewster Avenue
John Stewart	103	St. Antoine St.
Charles A. Heville	710	St. Antoine St.
Joseph propriétaire	965	Berri
John	111	Brewster Avenue
John	81	Brewster Ave
E. Connell	105	Brewster
H. J. Gaspach	113	Brewster
A. Paré	622	St Antoine
L. M. Burrows	620	St Antoine
John	618	St Antoine
John	606	St Antoine
John	580	Rue St Antoine
John	568	St Antoine
John	566	St Antoine
John	608	St. Antoine
John	628A	St Antoine
John	626A	St Antoine
John	590	St. Antoine
John	109	Brewster
John	558	St Antoine



Licence d'Hotel
 DISTRICT ELECTORAL DE HOCHELAGA
 REQUETE DE
 Joseph Delisle
 Maire de Hochelaga
 No 896 St Antoine

P23/E2,242

Le certificat qui précède nous ayant été soumis ce jour au conseil municipal, et le dit conseil étant régulièrement assemblé et ayant délibéré à ce sujet, nous le confirmons en faveur de y mentionné.

le _____ jour de _____ 190

Maire.

Secrétaire.

Je, soussigné, certifie sous mon serment que les signatures ci-dessus sont celles d'électeurs municipaux, résidant dans l dit Quartier

Assermenté devant moi à *St Henry* } *Alfred Lefebvre*
ce *28 ième* jour de *sept* 1904

J. P. Richaud J. P.
Juge de Paix.

Le certificat qui précède nous ayant été soumis ce jour conformément à la section douzième du chapitre cinquième du titre quatrième des statuts refondus de la Province de Québec, nous le confirmons par les présentes.

Maire

Secrétaire.

PROVINCE DE QUEBEC } JE dans le district électoral de
District de Montréal }
désirant obtenir une licence pour tenir un hotel dans l dit
No du dit district électoral du quartier après serment prêté, déclare
que je suis qualifié à tous égards suivant la loi, pour tenir un hotel.

Assermenté devant moi à *St Henry* } *Joseph Delisle*
ce *28 ième* jour de *sept* 1904

J. P. Richaud J. P.
Juge de Paix.

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10317

Joseph Delisle
Requete re Licence,
Refusée. 12/10/04



P23/E2,242

P23/E2,242

A. G. PEUCHEN, PRESIDENT AND MANAGER.

WM. THOMSON, VICE-PRES.

GEO. J. WEBSTER, SEC.-TREAS.

The Standard Chemical Company of Toronto, Limited.

COLUMNIAN SPIRITS.

HEAD OFFICE, TORONTO.

WOOD ALCOHOL, ACETATE OF LIME,
CREOSOTE, ACETIC ACID, CHARCOAL,
GREENWOOD BURNING SPIRITS.

J. W. McCONNELL, SECOND VICE-PRES. & EASTERN MANAGER.
OFFICE: 290 ST. JAMES ST., MONTREAL.

TEL. MAIN 4206.

FACTORIES: { FENELON FALLS, ONT.
DESERONTO, ONT.
LONGFORD, ONT.
TORONTO, ONT.
COOKSHIRE, QUE.

Montreal, Oct 14th/04. 190



Corporation of St Henri, Que.

St Henri, Que.

Gentlemen,

Following your suggestion made to the writer at the council meeting on Wednesday night, the 12th. inst. I beg now to state in writing the stand we take concerning the taxation of our St Henri department. When we commenced business first in St Henri, the taxes, as I understand, imposed upon us was equal to that paid by the coal and wood merchants, which is a somewhat similar class of business to our own. As you are all aware we were unfortunate enough to have a fire in our charcoal department shortly after we opened up at St Henri, which gave rise to several complaints from those residing in that vicinity, who were under the impression that we carried goods of an explosive nature in our warehouses. About this time I met your council and arranged to make a practical test before your fire chief, and chairman of the fire committee, and at the same time explained fully the nature of our business to your entire satisfaction. On the strength of my explanation at that time you agreed to make the taxes \$100.00. with the intimation that a further reduction would be made, providing I convinced the council and the people living in the vicinity of our works that our goods were not in any way dangerous to the surrounding community. This test was made before Chief Massey, and several others, who expressed their satisfaction, and I believe reported to the council accordingly.

Now gentlemen we would very much like to arrive at some definite basis of taxation for the future, and avoid having to bring this matter up every year. We have at present four charcoal departments in the vicinity of Montreal, independent of St Henri, and while it would be quite possible for us to abandon the St Henri department, yet we do not care to do so, providing you place our taxes at a reasonable figure, which we think should be equal to the taxes paid by the coal and wood merchants. Or if you think it is necessary we do not object to paying double the amount charged the coal and wood merchants, or say \$20.00 per year.

Please take into consideration that this charcoal business is simply a by-product with us, and if the expenses of handling at the different departments are very great it renders the business unprofitable. We might further say that St Henri is only one of ten depots where we carry on a similar business, and at any one of the other departments the highest taxes we are called upon to pay is \$20.00 per year.

We feel confident that fair treatment will be given us by the Council, and if you encourage us to remain with you in St Henri, we feel sure that you will have no reason to complain. Awaiting your kind answer, we remain,

Yours faithfully,

P23/E2,242

A. G. PEUCHEN, PRESIDENT AND MANAGER

WM. THOMSON, VICE-PRES.

GEO. J. WEBSTER, SEC.-TREAS.

The Standard Chemical Company of Toronto, Limited.

HEAD OFFICE, TORONTO.

WOOD ALCOHOL, ACETATE OF LIME,
CREOSOTE, ACETIC ACID, CHARCOAL,
GREENWOOD BURNING SPIRITS.

J. W. McCONNELL, LOCAL MANAGER,
OFFICE: 290 ST. JAMES ST.
WAREHOUSE AND CHARCOAL DEPT.: ST. HENRY.

TEL. MAIN 4206.

FACTORIES: { FENELON FALLS, ONT.
DESERONTO, ONT.
LONGFORD, ONT.
TORONTO, ONT.
COOKSHIRE, QUE.

Montreal, Oct. 19 04. 190



Mayor Guay,

Corporation of St Henri, Que.

My dear Sir:-

No doubt the matter of taxation on our charcoal business at St Henri, will come up before you to-night, as I have already placed the matter in writing, and sent it forward. I feel quite confident that you are anxious to treat us fairly in this matter and encourage us to remain with you in St Henri, and therefore know that you will do your best to arrange to have our business taxed in a reasonable manner, in order that we may carry on our business profitably and remain in St Henri for some time to come.

We would not object to paying \$50.00 per year, which we believe is twice the amount the coal and wood men are paying, but we do not see why the Council should ask us to pay more than this.

I shall be glad to have word from you in this respect as early as possible, believe me,

Yours faithfully,

John McConnell

P23/E2,242

A. G. PEÜCHEN, PRESIDENT AND MANAGER.

WM. THOMSON, VICE-PRES.

GEO. J. WEBSTER, SEC.-TREAS.

The Standard Chemical Company of Toronto, Limited.

HEAD OFFICE, TORONTO.

WOOD ALCOHOL, ACETATE OF LIME,
CREOSOTE, ACETIC ACID, CHARCOAL,
GREENWOOD BURNING SPIRITS.

J. W. McCONNELL, LOCAL MANAGER,
OFFICE: 290 ST. JAMES ST.
WAREHOUSE AND CHARCOAL DEPT.: ST. HENRY.

TEL. MAIN 4206.

FACTORIES: { FENELON FALLS, ONT.
DESERONTO, ONT.
LONGFORD, ONT.
TORONTO, ONT.
COOKSHIRE, QUE.

Montreal, Oct. 19/04. 190

Alderman Ethier,

Laporte Martin & Co,
City.

My dear Sir:-

I had the pleasure of meeting your Council at St Henri last Wednesday night, and was sorry that you were not present, The gentlemen were kind enough to tell me that they would consider favourably any request or statement that I might put before them, and asked me to do so in writing. This matter will likely come up before your meeting to-night, ^{and} as you probably are more familiar with our position than any of the other aldermen, I shall appreciate it very much if you will assist us in getting our taxes placed at a reasonable amount for the future.

Thanking you in advance for your interest, I remain,

Yours faithfully,

J. W. McConnell



CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10318

The
Standard Chemical
Co. of Toronto Ltd.
re Tasse d'affaires.
14.14/10/04



P23/E2,242

P23/E2,242

R E Gillespie
Contractor
30 McGill College Ave.
Phone Up 1331.



Oct-17th 1904

To
Mr Mayor & Gentlemen
Council of St. Henry

Dear Sirs:-
I will furnish all material and
labour necessary to complete the
construction of 185 feet of 2x3 sewer
on Poplar Street - as per plans and
specifications of Mr Daniel Engineer
for the sum of \$818.00 (Eight hundred
and eighteen Dollars). Rock will be
charged extra at the rate of \$3.00 per
cubic yard. Trusting this will secure
your consideration I am

Very Truly
R E Gillespie

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10319

R. E. Gillespie

Submission re
égout rue Poplar.

17/10/04



P23/E2,242

17^e Octobre 1904
 Province de Québec
 Cité de Saint-Henri



A une session de Comité
 général du Conseil de la Cité de
 Saint-Henri, tenue à Saint-Henri au
 lieu ordinaire des sessions des dit Council.
 Lundi le dixseptième jour d'Octobre mil
 neuf cent quatre conformément à la loi
 à laquelle assemblée sous présents Son
 Honneur le Maire Eug. Guay & M. M.
 les Echevins, Jo. Chas. Séguin, ~~Joseph~~
 Jo. Villeneuve, N. La Roche, J. A. Major
 Chs. Fortier, Jo. Senecal
 Mr. Champagne est présent au Comité au
 sujet de réparations à la batterie de la
 pompe à incendie

Résolus adopte que M. Champagne soit
 chargé de préparer un devis et spécification
 sous forme de missions à être deman-
 dées pour une batterie à la pompe à
 incendie. M. Champagne produira au
 Conseil ce devis et spécification à
 la prochaine assemblée pour acceptation
 avant de demander les soumissions.

M. Sherrard est invité à rencontrer le
 Conseil en Comité Lundi prochain le 24 -

Le 10^e lettre de The Standard Chemical Co
 demandant une réduction de la taxe d'affaires
 pour le commerce de Charles de Vos -
 Le Greffier est chargé d'expliquer M. McDonald
 que le Conseil ne peut faire de ce section
 sur le compte de la taxe d'affaires

Résolus adopte à l'unanimité en que
 la collection à cette date de l'année 1904
 les supports pour rencontrer le paiement
 des intérêts sur dette au 1^{er} Mars
 1904 que le Greffier soit autorisé à

faire le paiement de ces intérêts, ou même
le fonds des intérêts maintenant en dépôt
à la Banque Nationale, par le règlement
No 138.

Le compte de M. Léo Champagne au mon-
tant de \$5500 est approuvé et Giffey est
autorisé à payer le compte. M. Champagne
devant faire le tirant de demande de
moussins sur un devis et spécifications posées
par lui sans charge extra.

Le Giffey est autorisé à payer le montant
de \$9000 à l'un des fournisseurs
Canadiens, montant de la souscription
de la Cité pour l'année 1904.

Le Giffey est autorisé à verser la somme
précisée en pieds de terrain, la propriété
de l'un des Alattes à Montréal,
et couvrir le rôle de évaluation en cours
avance.

et la source est liée
L. B. Senechal *Giffey*
Président
adopté à l'unanimité

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10320

Comité Général

"A. G. Champagne"

"Réparations à la Pompe"

"J. H. Sheppard"

"Standard Chemical Co."

"Banque Provinciale"

"Union Mun. Canadienne"

"Montreal Union of Labor"

17/10/02



P23/E2,242

P23/E2,242

CABLE ADDRESS—"SIMPLEX," MONTREAL.

ORDERS WILL BE TAKEN SUBJECT TO DELAYS RESULTING FROM FIRES, STRIKES OR OTHER CAUSES BEYOND OUR CONTROL.

**THE SIMPLEX RAILWAY APPLIANCE CO.
OF CANADA, LIMITED.**

WM. V. KELLEY, PRESIDENT.
W. W. BUTLER, 1ST VICE PRES.
ROBT. P. LAMONT, 2ND VICE PRES.

**SIMPLEX BOLSTERS. SUSEMIHL SIDE BEARINGS.
SIMPLEX BRAKE BEAMS.**

GEO. E. SCOTT, 3RD VICE PRES.
ARCH. H. CHAVE, SECY
JOHN A. LAMONT, TREAS.

OFFICE & WORKS: ST JAMES AND ROSE DE LIMA STREETS,

ST HENRI DE MONTREAL.

October, 18—1904.

The Mayor of St Henri,
5 Place St Henri,
St Henri de Montreal,



Dear Sir,—

The valuation placed on property of James Cooper Mfg. Co. now occupied by The Simplex Railway Appliance Co. of Canada, Limited, escaped the writer's attention until recently and upon calling at City Hall, in reference to this matter, find that time allowance of twenty days in which to make protest had expired. Under the conditions, we have thought it advisable to call your attention to the matter in hopes that something might be done, as a valuation of \$27,000.00 on buildings and land of Jas. Cooper Mfg. Co., is in our opinion very much too high. This property has an area of 20,202 square feet making valuation for land and buildings \$1.34 per square foot. All the land in immediate vicinity is valued at .40¢ to .45¢ per square foot, which would make the valuation placed on buildings over .90¢ per square foot. A modern brick building with steel roof can be built today for \$1.00 per square foot and the buildings we occupy are neither new or modern and only a very small portion of roof is of steel construction.

Trusting the matter will receive your best attention, we are,

Yours very truly,

THE SIMPLEX RAILWAY APPLIANCE CO.

OF CANADA, LIMITED.

L.

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10321

The
Simplex Railway Appliances
Co.
re Evaluation
18/10/02



P23/E2,242

P23/E2,242

Samedi le 22 courant
et la séance est levée

L. Blais
Secrétaire

J. J. Gagnon
Président

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10322

Comité General

"J. E. Vanier"

"Rue Poplar"

Ouverture de missions

19/10/4



P23/E2,242

Détails suivant Grand Livre fol 446

Donnages

5000
15000
22472
750
103.85
157.38
30.
71745

Contingents

225.
3250
26
7859
7744
2265 14
200

Bilan 1957
3254
69738

St Ambroise
Maison de
Jernanment.

81412
14
105.93
93405

Morue

360815
200
340815

Par St Elisabeth
500

Egouts
4038

Recapitulation

Donnages 71745
Contingents 340815
Maison St Amb 93405
Par St Elin. 5
Egouts 4038
710493

Regle par Billet @ 4 mois
du 22 Oct 04.

NIER
 ingil et Architecte
 BUREAU:
 NO. 5 SQUARE BEAVER HALL
 MONTREAL

*adoption de la loi
 Vanier accompagnée des
 collègues du Bureau de St. H.
 pour rendre compte
 du bilan etc*

Montreal le 19 Octobre 1904.

LA CORPORATION DE LA CITE DE St. HENRI

Doit à

J. E M I L E V A N I E R -

Pour services professionnels rendus
 du 1er Janvier 1902 au 1er Octobre
 1904, le tout suivant ordres reçus
 et d'après les comptes détaillés
 et motivés qui accompagnent le pré-
 sent état de comptes, savoir:

Date du compte.	10. SERVICES RENDUS EN 1902 EXCLUSIVEMENT.		
1902.	Compte No. 1102 - Expertise dans l'affaire Baoust Vs. St. Henri...	\$12.50	
" "	1103 Do---- Burroughs Vs. St. Henri..	10.00	
" "	1101 do Lattaissant Vs. St. Henri..	27.50	\$50.00 <i>Don</i>
20. SERVICES DE 1903, EXCLUSIVEMENT			
1903 Dec. 10	Compte No. 1384 - Contrats Hainault rue St. Ambroise.	814.12	<i>Par St Amb</i>
" "	1417 Annonces dans les journaux re contrats Hainault.....	14.00	" "
" "	1406 a EXPERTISE SOEURS CONGREGATION Vs. St. HENRI.....	150.00	<i>Donn. 1/2</i>
" "	1405 a EXPERTISES DIVERSES re RECLAMATIONS EN DOMMAGES CONTRE LA CITE.....	224.72	<i>do</i>
" "	1404 a NOUVELLES LIGNES D'HOMOLOGATION RUE St. AMBROISE.....	105.93	<i>Par St Amb</i>
" "	1403 COMPARUTION DANS AFFAIRE DAOUST... A reporter....	7.50 \$1316.27	<i>Donn</i> \$50.00

Report..... \$1316.27 \$50.00

Comptes de 1903 (suite)

1903				
Dec. 10	Compte No.1402a	EXPERTISE STE - PHENS Vs.St.HENRI	103.85	
" "	1401	EGOUT PROJETE DE LA "GLEN" à RIVIERE St.PIERRE	225.00	
" "	1400a	REPARATION EGOUT RUE St.ANTOINE..	40.28	
" "	1398	ALIGNEMENTS EN DEHORS DU CONTRAT.	32.50	
" "	1397	DIVERS.....	26.00	
" "	1396a	AFFAIRE MCKERCHER	78.59	
" "	1435	PLAN SQUARE Ste. ELIZABETH.....	5.00	1827.49

30. COMPTES DE 1904) EXPERTISE re
JUSQU'AU 1er RECLAMATION EN
Octobre - DOMMAGES CONTRE
Compte No. 1654 LA CITE..... 151.38

" "	1655	LIGNES NOUVELLES D'HOMOLOGATION DES RUES N.D. & METCALFE	77.44	
" "	1656	REFECTION DU PLAN INDEX AU COMPLET	2265.14	
" "	1657	RE DIVERS.....	200.66	
" "	1658	BILAN DE LA CITE	1951.00	
" "	1659	NOUVEAUX PLANS ET PROFILS RUE STE. MARIE.....	54.54	
" "	1660	MISE AU COURANT DES PLANS DE RUES A 20 pds.au pouce	697.28	
" "	1661	EXPERTISE SOEURS DE LA CONGREGATION (ser- vices de 1904 seuls)	30.00	5427.44
		TOTAL.....		\$7304.93

*Régie par Gilles
22 Octobre 1904
de 1904
J. B. Guite Vauvot*

P23/E2,242

J. EMILE VANIER.
Ingénieur et Architecte

BUREAUX:
No 107, RUE ST-JACQUES
MONTREAL.

Montréal le 31 Décembre, 1902.

LA CORPORATION DE LA CITE DE ST.HENRI

Doit à

J . E M I L E V A N I E R

Services professionnels rendus par Mr.
Ernest Schiffelaers, un des employés du
bureau de J.E.Vanier, dans l'affaire de
Joseph Daoust Vs. la Cité de St.Henri.

1902		
Mars 12	En cour pour do. et préparation d'un témoignage d'expert à rendre,	\$7.50
Avril 8	En cour pour do.	<u>5.00</u>
	Total,	\$12.50

Co. No.1102.

P23/E2,242

J. EMILE VANIER.
Ingénieur - et Architecte

BUREAUX:
No 107, RUE ST-JACQUES
MONTREAL.

Montréal le 31 Décembre, 1902.

LA CORPORATION DE LA CITE DE ST.HENRI.

Doit à

J . E M I L E V A N I E R .

1902	
Mai 23	Services professionnels rendus par J.E. Vanier comme témoin expert dans l'affaire de Dame Caroline Burroughs Vs. la Cite de St.Henri, & comparution en Cour. \$10.00

Co. No. 1103.

P23/E2,242

J. EMILE VANIER
Ingénieur Civil et Architecte

BUREAU:
No. 5 SQUARE BEAVER HALL
MONTREAL

Montreal, 31 Décembre 1902.

LA CORPORATION DE LA CITE DE St.HENRI

Doit à

J. EMILE VANIER

Services professionnels rendus par
Mons. ERNEST SCHIFFLEARS, un des
employés du bureau de J. E. VANIER,
dans l'affaire F. VASSELIN DE LATTAI-
GNANT Vs. la CITE DE St. HENRI.

Février

14, 15, 16 Examen des documents et entrevue avec
& 17 - Mons. l'Avocat Coderre au sujet de
cette affaire.

Recherches de renseignements, re
inondation de la propriété rue
NOTRE DAME.

Visite à la cave de la maison 3184
rue NOTRE DAME.

Déboursés et honoraires pour le travail
ci-dessus.....

\$12.50

" 18 En Cour de Circuit à Montréal re do..

5.00

Mars 16 " " " " " " " "

5.00

" 7 " " " " " " " "

5.00

TOTAL.....

\$27.50

Co. No. 1101

P23/E2,242

J. EMILE VANIER
Ingénieur et Architecte

BUREAUX:
NO. 107 RUE ST-JACQUES
MONTREAL

Montréal, le 10 décembre, 1903.

LA CORPORATION DE LA CITE DE St.HENRI.

Doit à

J . E M I L E V A N I E R

1903
du 2 mai Services professionnels rendus re tra-
au 18 nov. vaux de terrassement et de macadamisage
de la rue St.Ambroise - contrat Hénault.
Arpentages, nivellements, plans, profils
spéciaux, profils en travers, rapports et
estimés au Conseil, rencontres du Conseil
sur le même sujet, surveillance des tra-
vaux, mesurages et rapports faits à la
Cité, etc. etc.

Soit 5 % sur le coût de \$16,282.40
porté au rapport final du 18 nov. 1903 = \$814.12

Nota.- Les alignements et niveaux donnés et com-
pris dans l'engagement annuel ne sont pas com-
pris dans le mémoire ci-dessus.

Co. No. 1334.

P23/E2,242

M. Laroche de St. Henri

Montreal,

Mai 26 1908

DOIT A



Mai 26/27/28 Soumissions

LIGNES	INS.	S	CTS
30	3		900

Pour Acquit

MAY 26 1908

"LA PRESSE"
ALM

de terrassement et de masanagement de la
rue St. Ambroise et payées (les annonces)
par erreur par J. E. Vanier.

Soit: à "La Presse"	\$9.00	
" "La Gazette"	5.00	\$14.00

Le tout suivant "vouchers" ci-joints.

Co. No. 1417.

P23/E2,242

RICHARD WHITE, PR.
ESTABLISHED 1778
THE GAZETTE
DAILY, \$6 A YEAR
The only English Morn-
ing Paper published in
Montreal. :: :: :: ::

MONTREAL, *May 27* 1903

WHEATON WHITE, MAN.
**BOOK AND
JOB PRINTING,
BOOKBINDING,
&c. *******

Journal of St. Henri

To **THE GAZETTE PRINTING CO.** Dr.

TELEPHONES
OFFICE MAIN 320
JOB DEPARTMENT MAIN 1997
BINDERY MAIN 118

THE LARGEST AND BEST EQUIPPED
ESTABLISHMENT IN CANADA :: :: ::

ORDERS BY MAIL, TELE-
PHONE OR TELEGRAPH
PROMPTLY EXECUTED ...

May 27. 28. 29.

Ad. Indus

LINES 25 - INS. 3 \$ 5.00

Gazette Printing Co.
PAID
MAY 26 1903
McLain

Les corrections de ce message de la
rue St. Ambroise et payées (les annonces)
par erreur par J.E. Vanier.

Soit: à "La Presse" \$9.00
"La Gazette" 5.00 \$14.00

Le tout suivant "vouchers" ci-joints.

Co. No. 1417.

P23/E2,242

J. EMILE VANIER
Ingenieur et Architecte

BUREAUX :
NO. 107 RUE ST-JACQUES
MONTREAL

Montréal, le 31 décembre, 1903.

LA CORPORATION DE LA CITE DE St.HENRI.

Doit à

J . E M I L E V A N I E R .

Pour remboursement d'annonces pour sou-
missions de prix demandées pour travaux
de terrassement et de macadamisage de la
rue St.Ambroise et payées (les annonces)
par erreur par J.E.Vanier.

Soit: à "La Presse"	\$9.00	
" "La Gazette"	<u>5.00</u>	\$14.00

Le tout suivant "vouchers" ci-joints.

Co. No. 1417.

J. EMILE VANIER
Ingénieur et Architecte

BUREAUX:
NO. 107 RUE ST-JACQUES
MONTREAL

Montréal, le 31 décembre, 1903.

LA CORPORATION DE LA CITE DE St.HENRI.

Doit à

J . E M I L E V A N I E R .

Services professionnels rendus re action
des Soeurs de la Congrégation de Notre-
Dame Vs la Cité de St.Henri et autres.

- 1903
- Oct. 5 Communication de plans à Mr. l'avocat
Coderre au Palais de Justice.
- " 6 Visite du "Montreal tail race" au fleuve
St.Laurent par Mr.J.E.Vanier, accompagné
par M.M. Fabien, maire de Ste.Cunégonde,
Viau, pro-maire et le donteur Beaudry, en
vue du procès pendant.
- " 12 En cour (affaire remise au 19).
- " 19 En Cour (pas de comparution).
- " 22 Entrevue au bureau avec Mr.l'avocat Coderre
Discussion des plans et de la preuve
faite jusqu'à ce moment dans la cause.
- " 22 et 23 Communication de plans à Mr. l'avocat
Coderre au Palais de Justice.
- " 24 Examen de documents se rattachant à la
cause.
- " 25 Examen de la preuve faite jusqu'à cette
date dans la cause.
- " 30 Communication de plans à Mr. l'avocat
Coderre au Palais de Justice.
- Nov. 1 Etude de la déposition de Mr. J. Ferrault,
témoin-expert, et recherches.
- " 4 do. do. do.
- " 5 Entrevue au bureau avec Mr. l'avocat Co-

P23/E2,242

ALBERT L. HENRI
Boulevard Saint-Jacques
MONTREAL

Montreal, le 31 Décembre 1903

1903
Nov. 6 derre. Recherches à la demande pour le documenter sur la question des cotes des hautes eaux.
Continuation des recherches re de et copie de documents.

Charges totales pour ce qui a été fait dans cette affaire en 1903, jusqu'au 31 Décembre 1903.

Partie payable par la Cité de St. Henri.

\$150.00

1903
Juin 25 Visite aux lieux, établissement sur la rive St. Ferdinand devant les maisons portant les nos. 152, 154, 155 et 156. Préparation de profils montrant l'ancien tracé et le tracé actuel.
Juin 26
Sept. 24
Oct. 2, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31

P23/E2,242

J. EMILE VANIER
Ingénieur Civil et Architecte

BUREAU:
No. 5 SQUARE BEAVER HALL
MONTREAL

Montreal le 31 Décembre 1903.

Report
Oct. 2, 28
Nov. 2, 3, 3, 3, Visite des lieux, Mesurage et nivel-
lement rue Notre-Dame devant les
maisons portant les Nos. 3479 à 3480.
et 37.

LA CORPORATION DE LA CITE DE St. HENRI

Doit à

J. EMILE VANIER

Services professionnels rendus re
diverses réclamations de dommages.

1903.

Juin 23
Juil. 6
et
7.

Réclamation EUGENE GUAY (Ordre
No. 1984.)
Visite des lieux. Nivellement rue
St. Ferdinand devant les maisons
portant les Nos. 159, 161, 163 et
165. Préparation de profils montrant
l'ancien trottoir et le trottoir
nouveau. Recherches de renseignements,
préparation du rapport, copie.
Envoi du rapport au Conseil.

Déboursés..... \$18.60

Honoraires..... 20.00 \$38.60

Sept. 25
Oct. 2, 7, 8,
9, 19, 20
et 21.

Réclamation de J. E. Cyr (Ordre
No. 2067)
Visite des lieux. Mesurage et ni-
vellement rue St. Antoine devant
les Nos. 1213 et 1215, pour dresser
élévation de la façade.
Préparation d'un plan de la fa-
çade montrant l'ancien trottoir et
le trottoir nouveau, les seuils etc.
copie sur toile. Recherches de ren-
seignements, préparation du rapport,
copie. Envoi de rapport au Conseil
avec copie bleue du plan.

Déboursés..... 19.77

Honoraires..... 20.00 39.77

RECLAMATION Dr. HURTUBISE, Ordre
No. 2069)

A reporter..... \$78.87

Report..... \$78.37

Oct. 2,28
 Nov.2,3,5,12,17,26 et 27. Visite des lieux. Mesurage et nivellement rue Notre Dame devant les maisons portant les Nos. 3078 à 3088. Mesurage pour dresser élévation des façades. Préparation d'un plan des façades montrant l'ancien trottoir et le nouveau trottoir ~~ancien~~, les seuils etc. copie sur toile. Recherches de renseignements, rédaction du rapport copie. Envoi du rapport au Conseil avec copie bleue du plan.

Déboursés \$22.71

Honoraires..... 25.00 47.71

RECLAMATION BOURDUAS(Ordre No.2120)

Oct. 31
 Nov. 4 Complète plan préparé en Juin 1900, par l'indication sur celui-ci de l'élévation de l'ancien trottoir devant la maison rue NOTRE DAME, No. 3521. Recherches de renseignements, rédaction du rapport et copie. Envoi du rapport au Conseil avec copie bleue du plan.

Déboursés..... 9.34

Honoraires..... 10.00 19.34

RECLAMATION Dame C. BOURASSA, épouse du Docteur Jos. Lanctôt (Ordre No. 2145)

Nov.14,18,23,26 et 27. Visite des lieux. Mesurage pour déterminer al ligne du front des lots sur lesquels sont construites les maisons Nos. 3575 à 3581, rue Notre Dame. Mesurage pour dresser élévation de la facade. Nivellement pour déterminer élévation du trottoir existant. Préparation d'un plan de la façade montrant l'ancien trottoir et le trottoir nouveau, les seuils etc. copie sur toile. Recherches de renseignements, rédaction du rapport, copie. Envoi du rapport au Conseil avec copie bleue du plan.

Déboursés/..... 20.84

Honoraires..... 20.00 40.84

A reporter..... \$186.26

Report..... \$186.26

RECLAMATION ROBIDOUX (Ordre No. 2141)

Nov.14 18 23,26 et 27. Visite des lieux. Mesurage pour dresser élévation de la façade de la maison portant les Nos. 3563 3565 et 3567, rue NOTRE DAME. Nivellement pour déterminer élévation du trottoir existant. Préparation d'un plan de la façade montrant l'ancien trottoir nouveau, les seuils etc. copie sur toile. Recherches de renseignements, rédaction du rapport, copie.

Envoi du rapport au Conseil avec copie bleue du plan.

Déboursés..... \$18.46

Honoraires..... 20.00 38.46

TOTAL..... \$224.72

J. EMILE VANIER
Ingénieur Civil et Architecte

BUREAU:
No. 5 SQUARE BEAVER HALL
MONTREAL

Montreal, le 31 Decembre 1903.

LA CORPORATION DE LA CITE DE St;HENRI

Doit à

M. J. EMILE VANIER

Services professionnels re homolo-
gation de nouvelles lignes rue St.
Ambroise, entre la rue Beaudoin
et l'Avenue Ste. Elizabeth pour la
ligne N.O. et 201^{er} rue St. Ferdi-
nand et l'Avenue Ste. Elizabeth pour
la ligne S. E. (Ordres Nos.1933,
1966 et 1995)

1903.

Avril 21 Mesurage sur le terrain rue St.
22,23,25, Ambroise pour déterminer les li-
27 et 28. gnes des lots et les lignes ho-
mologuées devant les propriétés
des Abattoirs et de la Compagnie du
Pacifique. Recherches de renseigne-
ments dans les bureaux de M. M; Rieffe
& Casgrain, arpenteurs, re limites
de ces propriétés. Indiqué sur le
plan original de la rue St. Ambroise
ligne du front des lots des Abattoirs
et du C. P. R. et calculé emprises
à faire sur chacun des lots. Copie
sur toile du plan montrant lignes homo-
loguées et emprises à faire. Envoi
au Conseil d'une copie bleue.

Mai 28
et 29.

Entrevue de M. M. J. Emile Vanier et
James Laurin avec Mons. l'avocat
Coderre. Préparation d'une copie
sur toile montrant les lignes à
faire effacer et les nouvelles li-
gnes à faire homologuer rue St.
Ambroise.
Livré trois copies bleues à Mons.
l'avocat Coderre.

Juillet

3

Préparation d'une nouvelle copie
sur toile ne montrant que les nou-
velles lignes à faire homologuer,
rue St. Ambroise.

Déboursés.....	\$50.98	
Honoraires.....	55.00	\$105.98

P23/E2,242

J. EMILE VANIER
Ingénieur Civil et Architecte

BUREAU:
No. 5 SQUARE BEAVER HALL
MONTREAL

Montreal, le 31 Décembre 1903.

LA CORPORATION DE LA CITE DE St. HENRI

Doit à

J. EMILE VANIER -

Services professionnels rendus par
Mons. ERNEST SCHIFFLEARS, un des
employés du bureau de Mons. J. Emile
Vanier, dans l'affaire de Joseph
Daoust Vs. la Cité de St. Henri.

1903.
Mai 27

Comparution en Cour Supérieure et
préparation d'un témoignage à
rendre.

Taxe de la Cour,.....

\$4.00

Honoraires du bureau J. E. VANIER
.....

3.50

\$7.50

June 5.6, Préparation d'un plan montrant la rue
St. Hubert, bornée au nord par la rue
Sainte Thérèse avec subdivision des
lots à bâtir de chaque côté de la rue
pour être produits en Cour.

Honoraires.....

20.00

Honoraires.....

20.00

40.00

Oct. 22 Préparation d'un plan montrant la
superficie des lots de terrain ap-
partenant à Mme. G. G. Stepien
1 1/2 acres, et copie.

Honoraires d'un rapport à Mme.
G. G. Stepien montrant la superficie
totale des lots d'après par calcul
et copie.

Honoraires.....

4.00

Honoraires.....

10.00

14.00

Total.....

\$100.00

Co.No.1408.

P23/E2,242

J. EMILE VANIER
Ingénieur Civil et Architecte

BUREAU:
No. 5 SQUARE BEAVER HALL
MONTREAL

Montreal, le 31 Décembre 1903.

LA CORPORATION DE LA CITE DE St. HENRI

Doit à

J. EMILE VANIER

Services professionnels rendus dans
l'affaire de G. W. Stephens Vs. la
Cité de St. Henri (Ordre 1975 et
2102)

1903.			
Juin 1, 2, 3 et 4.	Conférence en Cour avec Mons. l'Avocat Coderre. Entrevue au bureau avec Mr. l'échevin Senécal et le soir au Conseil, sur demande par résolution. Nouvelle entrevue au bureau avec Mr. l'échevin J. Senécal. Comparution en Cour supérieure (3 jours)	\$45.00	\$45.00
Juin 5, 6.	Préparation d'un plan montrant la rue St. Ambroise homologuée sur la propriété Stephens avec subdivision des lots à bâtir de chaque côté de la rue pour être produit en Cour.		
	Déboursés.....	20.05	
	Honoraires.....	20.00	40.05
Oct. 20	Préparation d'une liste donnant la superficie des lots de terrain appartenant à Mons. G.W. Stephens (114 numéros), et copie. Préparation d'un rapport à Mons. l'Avocat Coderre donnant la superficie totale des lots classés par catégories et copie.		
	Déboursés.....	8.80	
	Honoraires.....	10.00	18.80
	Total.....		\$103.85

Co. No. 1402. "a"

P23/E2,242

J. EMILE VANIER
Ingénieur Civil et Architecte

BUREAU:
No. 5 SQUARE BEAVER HALL
MONTREAL

Montreal, le 31 Décembre 1903.

LA CORPORATION DE LA CITE DE St. HENRI

Doit à

J. EMILE VANIER
J. EMILE VANIER

Services professionnels spéciaux
rendus re plan général des agouts.

Déboursés faits en rapport avec do

1903.

Janv. 31 Préparation d'un projet d'égout à
Fev. 2,3, construire Ave. Ste. Elizabeth pour
18,24,25 déverser les eaux de la "glen" dans
Juin 30. la petite riviere St. Pierre.

Déboursés..... \$48.62

Honoraires..... 76.38 \$125.00

Avril 7, Sondages rue St. Ambroise, de
10,13,14, l'Avenue Ste. Elizabeth au chemin
15 et 21. de la Côte St. Paul.

Déboursés..... \$56.38

Honoraires..... 48.62 100.00

TOTAL..... \$225.00

Co. No. 1401.

P23/E2,242

J. EMILE VANIER
Ingénieur Civil et Architecte

BUREAU:
No. 5 SQUARE BEAVER HALL
MONTREAL

Montreal, le 31 Décembre 1903

LA CORPORATION DE LA CITE DE St. HENRI

Doit à

J. EMILE VANIER

Services professionnels rendus
re reconstruction d'une partie de
l'égout de la rue St. Antoine (entre
les rues Atwater et Marin) (Ordre
No. 2077b).

- 1903.
- Sept. 21 Visite à l'égout de la rue St. Antoine par Mons. James Laurin, chef de bureau de J. Emile Vanier, accompagné de Mr. Blais, inspecteur général de la voirie.
- " 22 Mesurage et nivellement, rue St. Antoine, pour constater affaissement d'une partie de l'égout de la rue St. Antoine, entre les Avenues Atwater & Greene. tracé sur profil d'égout du radier de la partie affaissée d'après les cotes de nivellement.
- " 23 Préparation d'un rapport au Conseil sur les dégradations survenues à l'égout et sur les travaux à exécuter. Copie et envoi du rapport.
- Oct. 21 Conférence avec le Conseil au sujet de la réfection de l'égout.
- Nov. 30 Donné niveau pour la partie d'égout à reconstruire.
- Dec. 4 Préparation d'une lettre à Mr. Blais, lui donnant certaines instructions pour la réfection de l'égout. Copie et envoi.

Déboursés..... \$20.28

Honoraires..... 20.00

Total..... \$40.28

Co. No. 1400 "a"

P23/E2,242

J. EMILE VANIER
Ingénieur Civil et Architecte
BUREAU:
No. 5 SQUARE BEAVER HALL
MONTREAL

Montreal 31 Décembre 1903.

LA CORPORATION DE LA CITE DE St. HENRI
Doit à
J. EMILE VANIER

Services professionnels rendus en
dehors du contrat en cours re aligne-
ments.

1903
Mars 26

Piqueté ligne sud de la rue St. Am-
broise sur la propriété de Mr. G. W.
Stephens (Ordre No. 1919)

Déboursés..... \$8.97
Honoraires..... 6.03 \$15.00

Avril 1

Piquetage du front du lot No. 1939
du cadastre, rue Maria, propriété
de Mons. E. Leroux. (Ordre No. 1927)

Déboursés..... 4.80
Honoraires..... 5.20 10.00

Sept. 25
Oct. 2

Examen du titre de propriété de Mr.
A. Lavoie. (nos. 1538 & 1539) Pique-
tage de la ligne de front des lots
rue Langevin.
(Ordre No. 2065)

Déboursés..... 3.44
Honoraires..... 4.06 7.50

Total..... \$32.50

Co. No. 1398.

P23/E2,242

J. EMILE VANIER
Ingénieur Civil et Architecte

BUREAU:
No. 5 SQUARE BEAVER HALL
MONTREAL

Montreal, le 31 Décembre 1903.

LA CORPORATION DE LA CITE DE St. HENRI

Doit à

J. EMILE VANIER -

Services professionnels rendus re divers.

1903

Mai 1, 2,

Recherches de l'estimé des travaux de
voirie restant à faire à St. Henri.
Copie et envoi (Ordre No.1949)

Déboursés..... \$3.18

Honoraires..... 4.32* \$7.50

" 8 à
13.

Examen avec Mr. Blais, inspecteur
général de la voirie, des dommages
causés avenue Atwater par la rupture
d'une des conduites d'eau de la Cité
de Montréal.
Estimation des dommages et prépara-
tion d'un rapport au Conseil.
Copie et envoi du rapport. (Ordre No.
1950)

Déboursés..... 4.15

Honoraires..... 5.85 10.00

Sept. 25

Oct. 2

Recherches au bureau d'enregistrement
re superficie des lots 1197-13 et
1197 -14, appartenant à Mons. J.
Lemoine et situés coin des rues St.
Antoine et St. Pierre.
Rapport au Conseil et copie (Ordre
No.2066)

Déboursés,..... 1.41

Honoraires..... 2.09 3.50

Dec. 19

Préparation d'un plan montrant escalier
de sauvetage à établir à l'Hotel - de -
ville.
Copie sur toile du plan. Livré 1 copie
bleue.

Déboursés..... 3.64

Honoraires..... 1.36 5.00

Co. #1397

Total..... \$26.00

P23/E2,242

J. EMILE VANIER
Ingénieur Civil et Architecte

BUREAU:
No. 5 SQUARE BEAVER HALL
MONTREAL

Montreal, le 31 Décembre 1903

LA CORPORATION DE LA CITE DE St. HENRI

Doit à

J. EMILE VANIER

1903.

Janv. 24, Services professionnels extras
fev. 2, 9, rendus dans l'affaire McKercher
10, 12, 24, des rues St. Rémi et chemin de
25 - la Côte St. Paul en sus des
Mai 9 opérations, plans, rapports, etc.
Sept. 22, faits antérieurement à 1903, dans
23 la même affaire, suivant engagement
Oct. 30 annuel.
Nov. 2, 4. nouvelles opérations sur le terrain,
recherches prolongées dans les an-
ciens titres nouveaux plans et nou-
veaux rapports au Conseil, etc.

Déboursés.....	\$38.59	
Honoraires.....	40.00	\$78.59
Total.....		\$78.59

Co. No. 1896. "a"

P23/E2,242

Montreal le 19 Janvier 1904.

LA CORPORATION DE LA

VILLE DE ST. HENRI,

Dt à

J. EMILE VANIER.

Préparation d'un petit plan de " Square "
projeté à l'angle des rues Ste Elizabeth
et St. Jacques.
Prix convenu à l'avance.....\$5.00

C. # 1435

J. ÉMILE VANIER
Ingénieur Civil et Architecte

BUREAU:
No 5 SQUARE BEAVER HALL
MONTREAL

Montreal. 1er Octobre 1904.

LA CORPORATION DE LA CITE DE St. HENRI

Doit à

J. ÉMILE VANIER -

Pour services professionnels rendus
re diverses réclmations en dommages.

RECLAMATION G. O. MESSIER.

1904.
Janv. 8
9
et

(Résolution du conseil en date
du 30 Décembre 1903 Ordre No.
2163)

11. Mesurage pour déterminer front des
lots Nos. 1865, 1866 et 1867 du
Cadastré, rue St. Ferdinand, appar-
tenant à Mens. G. O. MESSIER.
Recherches de renseignements pour
le piquetage de ces lots.

Piquetage des lots ci-dessus
désignés à l'effet de constater de
quelle quantité le trottoir, constr-
uit par la Corporation empiète
sur la propriété MESSIER.

Préparation d'un rapport au Con-
seil donnant le résultat des cons-
tatations.

copie du rapport, collationne-
ment et envoi du rapport au Conseil.

Déboursés..... \$18.14

Honoraires..... 20.00 \$38.14

1904.
Janv. 15

ACTION EN DOMMAGES W. FURLONG
(Lettre de Mens. l'Avocat Coderre
en date du 18 Janvier 1904 -
Ordre No. 2166)

Visite des lieux avec Mens. Ce-
derre, avocat de la Corporation,
Blais, inspecteur de la voirie
et deux des témoins en la cause.

* 16 Mesurage pour préparer plan de la
traverse du G. T. R. Avenue Ste.
Elisabeth, pour être Reproduit en
Cour.

A reporter..... \$38.14

Report.....

\$36.14

1904.

Janv. 17 Préparation d'un plan montrant les voies du G. T. R. à la traverse Ave. Ste. Elizabeth, les chars placés sur les voies au moment de l'accident, le train de neige dont la locomotive a frappé la voiture FURLONG, et le parcours suivi par le cheval avant et après la rencontre avec le train.

" 18 Entrevue avec M. l'avocat Coderre pour lui soumettre l'original du plan.

" 19 Copie sur toile du plan et préparation d'une copie bleue.

" 20 Nouvelle entrevue avec Mons. l'avocat Coderre en lui remettant la copie du plan.

" 21 Comparution en Cour de Mr. Ernest Schiffleers, un des employés du bureau de J. E. VANIER.

Déboursés..... \$37.26

Honoraires..... 40.00 77.26

1904.

Mars 12 RECLAMATION Dr. HURTUBISE
" Résolution du Conseil du 9
Juin 1 Mars 1904.)

Pris copie à l'Hotel-de-Ville du rapport adressé au Conseil par Mons. l'avocat Coderre re réclamation du Dr. HURTUBISE, suggérant de donner instruction à Mons. J. EMILE VANIER de rechercher et d'indiquer au Conseil si le réclamant a souffert des dommages apparents et réels.

Nouvel examen de la réclamation du Dr. Hurtubise, des plans et de tous autres documents se rapportant à l'affaire.

Préparation d'un rapport au Conseil examinant la réclamation de Mons. le Dr. Hurtubise au point de vue spécial indiqué par Mons. l'avocat Coderre.

A reporter.....

\$113.40

Report..... \$113.40

Copie, collationnement et envoi
du rapport au Conseil.

Déboursés..... \$14.00
Honoraires..... 15.00 29.00

1904.

Mars 24 RECLAMATION POIRIER

Examen sur les lieux avec M. H
CODERRE, avocat et BLAIS, inspec-
teur général des travaux du branche-
ment d'égout en tuyaux en grès, re-
liant la propriété de Mons. Poirier,
Avenue Lime à l'égout de la Cor-
poration.

Ce branchement d'égout s'était
brisé en s'affaissant et son af-
faissement avait produit la rup-
ture du collet posé par la Cor-
poration pour recevoir l'égout
privé de Mons. Poirier. Ce pro-
priétaire avait envoyé une ré-
clamation en dommages à la Cor-
poration.

Déboursés..... 3.98
Honoraires..... 5.00 8.98

\$151.38

P23/E2,242

J. EMILE VANIER
Ingénieur Civil et Architecte

BUREAU:
No. 5 SQUARE BEAVER HALL
MONTREAL

Montreal, le 1^{er} Octobre 1904.

LA CORPORATION DE LA CITE DE ST. HENRI

Doit à

J. EMILE VANIER

Services professionnels rendus re
homologation de nouvelles lignes
le RUE NOTRE DAME (côté nord)
entre la rue Bourget et le pont
du G. T. R. et
2^e rue METCALFE (côtés est et
ouest) entre les rues Notre Dame
et St. Jacques)
(Résolution du Conseil des 29
Juin et 6 Juillet 1904)

1904
Juin 29
à
Juil. 26

M. J. EMILE VANIER assiste à la
réunion du Conseil du 29 JUIN
1904, la reçoit instruction de
rechercher la possibilité de
modifier dans le sens indiqué par
le Conseil les lignes homologuées
de partie des rues NOTRE DAME,
METCALFE & ROSE DE LINA.

Examen et étude du plan général
re lignes homologuées à modifier.
Préparation d'un rapport au Con-
seil indiquant le sens dans le-
quel les lignes homologuées des
rues NOTRE DAME & METCALFE pour-
raient être changées et concluant
en outre à ce qu'aucune modifica-
tion ne soit apportée aux lignes
de la rue ROSE DE LINA.
Copie, collationnement et envoi
du rapport au Conseil.

Préparation de plans montrant les
anciennes lignes homologuées des
rues Notre Dame & Metcalfe à
effacer et les nouvelles lignes
dont l'homologation sera solli-
cités.

Opérations sur le terrain
pour repérer les lignes nouvelles.
Copie sur toile des plans
et préparation de 2 copies bleues
de chacun d'eux.

P23/E2,242

Montreal, le 10 Mars 1915

2

Envoi des copies bleues à Mons.
l'avocat Cederre chargé de prendre
les procédures nécessaires pour
l'homologation des nouvelles lignes.

Déboursés.....	\$37.44	
Honoraires.....	<u>40.00</u>	\$77.44

1655

Co. No. 1655

P23/E2,242

J. EMILE VANIER
Ingénieur Civil et Architecte

BUREAU:
No. 5 SQUARE BEAVER HALL
MONTREAL

Montreal, 1er Octobre 1904.

LA CORPORATION DE LA CITE DE St. HENRI

Doit à

J. EMILE VANIER

Pour services professionnels rendus
re confection d'un nouveau plan index
du plan général d'homologation.

1903.

Dec. 18 Recherches minutieuses au Bureau
à d'enregistrement; examen des plans
1904 originaux de chacun des nos. du
Sept. 16 cadastre compris dans les limites
de la Cité; relevé des subdivi-
sions et redivisions, des fronts,
profondeurs et superficies de
chacun des lots; nombreux croquis
côtés d'après plans originaux.

Préparation d'un plan squelette à
200 pds. au pouce d'après les notes
d'arpentage de 1892 ayant servi à
la confection du plan général de la
Cité; calculs des polygones par la-
titudes et départs, etc.

Mise en place de l'original du
nouveau plan index, tracé sur le
plan d'après relevé de 1892, des
limites des différentes terres
formant le territoire de St. Henri
et du lotissement de celles-ci,
(5329 lots) transformation, au
préalable, des mesures françaises
des fronts de profondeurs de la
plupart des lots; montré par un
tracé spécial, toutes les empri-
ses de terrain faites par la Cor-
poration pour l'ouverture, l'é-
largissement ou le redressement
des rues ainsi que celles faites
par le Gouvernement fédéral pour

P23/E2,242

J. EMILE VANIER
Ingénieur Civil et Architecte

1183 RATAI
No 5 BAYARD BEAVER HALL
MONTREAL.

Montreal, 1er Octobre 1904.

l'élargissement du Canal de Lachine.

Pendant la mise en plan de nombreux renseignements ont dû être pris au Département des Canaux et DE ST. HENRI chez divers notaires et arpenteurs en possession de plans se rapportant aux limites actuelles de certaines propriétés.

Ecritures sur le plan, numéros des lots, noms des rues, projets de titres, lignes de séparation et numéros des feuilles du plan général d'homologation.

1904
Fevrier 25
27.

Préparation de copies des plans
Vérification et collationnement du plan original.

Copie sur toile du plan index nouveau, collationnement.

Sept. 16 Livré dans les bureaux de la Corporation, à l'Hotel de Ville:

1o Le nouveau plan index original sur papier monté et bordé;

2o 1 copie de ce plan index en "black print" pour l'usage du Conseil.

3o. 1 copie "black print" pour l'usage des évaluateurs de la Cité.

4o. 1 copie "blue print" pour l'usage des évaluateurs sur le terrain.

5o. 1 copie "blue print" pour être déposée sur les compteurs des bureaux de la Corporation pour la collection des taxes et l'usage du public.

Ces copies "Black" et "blue print" montées sur toile et bordées.

Déboursés.....	\$1415.14	
Honoraires.....	850.00	\$2265.14

P23/E2,242

J. EMILE VANIER
Ingénieur Civil et Architecte

BUREAU:
No 5 SQUARE BEAVER HALL
MONTREAL

Montreal, 1er Octobre 1904.

LA CORPORATION DE LA CITE DE St. HENRI

Doit à

J. EMILE VANIER

Pour divers services professionnels
rendus.

1904	
Fevrier 25	Préparation de copies des plans à des Ave. Ste. ELIZABETH et rue St. 27. JEAN montrant passages à niveau du G. T. R. ainsi que copie du plan index de St. Henri (Ordre No. 2173, de Mons. le Maire Guay)
	Déboursés.....
	Honoraires.....
	\$15.22
	25.00
	\$40.22
Avril 5	Visite avec Mons. Blais, inspec- teur général de la voirie de la Rivière St. Pierre, de la rue St. Remi à la ferme Gregory pour constater le niveau des eaux de ce cours d'eau. (Ordre No. 2302)
	Déboursés.....
	Honoraires.....
	5.06
	7.50
	12.56
Avril 21 et 22	Donné niveaux devant la manu- facture Mitchell, Ave. Bel Air, entre la Manufacture et l'écurie pour pose d'une plinthe le long de la clôture. (N. B. Les alignements et ni- veaux pour la construction de l'usine avaient été donnés les 14 et 15 Juillet 1903) (Ordre No. 2231)
	Déboursés.....
	Honoraires.....
	8.38
	7.50
	15.86
	A reporter.....
	\$68.64

		Report.....		\$103.78
		Report.....		\$68.64
Maï 31		Vérification de la ligne et des niveaux donnés à M. Letourneau pour sa construction rue Agnes, devant lots 1268 et 1269. Préparation d'un rapport au Conseil sur cette vérification. Copie, collationnement et envoi du rapport. (Ordre No. 2306)	\$8.62 8.00	8.62
Sept. 9		Déboursés..... Honoraires.....	\$3.78 5.00	8.78
Juin 17		Piquetage du lot No. 1023 du cadastre situé au coin N. O. des rues Notre Dame et Metcalfe et appartenant à M. O. Patenaude en vue de déterminer la limite exacte de cette propriété vers la rue Metcalfe. Préparation d'un rapport au Conseil sur cette vérification. Copie, collationnement et envoi du rapport - (Résolution du Conseil du 15 Juin 1904 (Ordre No. 2337))	5.50	
		Déboursés.....	5.50	
		Honoraires.....	7.50	13.00
Sept. 20		Visite des travaux d'égout exécutés à WYVINGTON, sur l'ancienne propriété DEBURY à proximité de la "Glas" par la C. P. R.		
Juillet 25		Piqueté l'axe de la tranchée et donné niveaux de la rue de Par pour pose du tuyau à l'eau rue Ste. Marie. (Ordre No. 2369)		
		Déboursés.....	5.86	
		Honoraires.....	7.50	13.36
		Déboursés.....	8.68	
		Honoraires..... A reporter.....	10.00	18.68
		A reporter.....		\$103.78
				\$103.78

	Report.....		\$108.78
	Report.....		\$108.78
Sept. 20	10. Piquetage de la ligne ouest de l'Ave. Ste. Elizabeth (Glen) devant le lot No. 1644 du cadastre pour Mons. Rielle arpenteur. (Ordre No. 2301)		
	Déboursés.....	\$8.62	
	Honoraires.....	5.00	3.62
Sept. 8	10. Livré à Mons. l'Avocat Coderre deux plans litographiés de la Cité de Montréal et des environs sur lesquels ont été indiqués par des teintes spéciales les passages à niveau du G. T. R. Ave. Ste. Elizabeth et rue St. Jean;		
	20. Deux copies bleues du plan de l'Avenue. Ste. Elizabeth à 20 pds. au pouce.		
	30. Deux copies bleues du plan de la rue St. Jean montrant passages à niveau du G. T. R.		
	Ces plans et copies pour être annexés à une requête à présenter à la Commission des Chemins de Fer. (Ordre No. 2368 de Mons. l'Avocat Coderre)		
	Déboursés.....	12.14	
	Honoraires.....	20.00	32.14
1904.			
Sept. 20	20. Visite des travaux d'égout exécutés à WESTMOUNT, sur l'ancienne propriété DECARY à proximité de la " Glen " par le G. P. R. Investigations et recherches sur les lieux à l'Hotel-de-Ville et dans les bureaux du Chemin de Fer du Pacifique Canadien.		
	Préparation d'un rapport au Conseil donnant le résultat de ces recherches et investigations. Copie du rapport et envoi au Conseil. (Résolution du Conseil du 14 Sept. 1904)		
	Déboursés.....	8.68	
	Honoraires.....	10.00	18.68
	A reporter.....		\$168.22

P23/E2,242

Comptable Général et Administrateur
MONTREAL

Montreal le 14 Septembre 1904

Report..... \$163.22

1904
Sept. 20
à
22

Nivellement pour constater l'é-
levation des voies du Chemin de
Fer du Grand Tronc aux traverses
à niveau des rues ci-après dési-
gnées.

- 1o. Rue St. FERDINAND
- 2o. PLACE St. HENRI
- 3o. Rue St. PHILIPPE
- 4o. Rue Ste. MARGUERITE
- 5o. AVENUE Ste. ELIZABETH
- 6o. CHEMIN DE LA COTE St. PAUL

Examen des profils de ces rues, des
nivellements faits en 1892 pour la
confection de ces profils, calculs
pour déterminer sur chacune des
traverses à niveau élévation an-
cienne et élévation des voies etc.
Préparation d'un rapport au
Conseil donnant le résultat des
opérations et constatations.
(Résolution du Conseil du 14
Septembre 1904)

Déboursés.....	\$17.44	
Honoraires.....	20.00	37.44
		<hr/>
		\$200.66

Il - VOIES -
SAVANNE, MONTREAL, etc.
Maire de Québec des rues
adjacentes à la Cité, pour
des traverses longues des
voies de la Cité, etc.
par les, des traverses et par
l'usage de pavés, boisés, ca-
chales, blocs, etc. des trau-
verses en madriers ou en char-
bon, des passerelles en madriers,
blocs ou autres matériaux, etc.

P23/E2,242

J. EMILE VANIER
Ingénieur-Civil et Architecte

BUREAU:
No. 5 SQUARE BEAVER HALL
MONTREAL

Montreal, le 10 Octobre 1904

LA CORPORATION DE LA CITE DE ST. HENRI

Doit à

J. EMILE VANIER

Pour services professionnels rendus
re établissement du BILAN MUNICIPAL
DE LA CITE AU 31 DECEMBRE 1903.

1903
Juil. 7
a
1904
Juin 29

I - EGOUTS -
Mesurage de la longueur de tous les
égouts construits, y compris les
collecteurs (celui de la rue St.
Jacques à aller à la rue VINET, à
Ste. CUNEGONDE; inclus), les égouts
communs, les manholes, les puisards,
etc.
Calcul pour chacun des égouts
de la profondeur moyenne de l'ex-
cavation dans la terre ou dans
le roc, de quantités de matériaux
entrant dans la construction des
égouts, des manholes, des puisards,
etc.
Préparation d'un estimé dé-
taillé, par rue, aux prix du jour,
pour déterminer la valeur actuelle
du système complet des égouts de
la Cité.

II - VOIRIE -

PAVAGES, TROTTOIRS, etc.

Visite de toutes les rues
et places de la Cité, mesurage
des différentes largeurs des
pavages de ces rues, ainsi que
des trottoirs et passerelles;
dénombrement des manholes et des
puisards dans chaque rue.
Préparation d'un tableau des
relevés faits sur place donnant
par rue, les dimensions et sur-
faces de pavages, macadam, as-
phalte, blocs, etc., des trot-
toirs en madriers ou en ciment,
des passerelles en madriers,
blocs ou autres matériaux, etc.

Calcul des quantités de remblais et de déblais exécutés, de la surface des pavages, des trottoirs et des passerelles; détermination de la valeur actuelle, par verge carrée, de ces différents travaux.

Préparation d'un estimé détaillé par rue, donnant les quantités, le prix d'évaluation par verge carrée et la valeur globale actuelle pour chaque catégorie des travaux précités.

Préparation de tableaux donnant longueur et largeur de celles-ci, superficie déduction faite de la superficie expropriée pour l'ouverture, le

29. O U T I L L A G E -

Recollement dans les magasins de la Cité de tout l'outillage utilisé par le service de la voirie, rouleau à vapeur, machines à dégeler les puisards, voitures, etc. ainsi que des matériaux divers y entreposés.

Préparation d'un état détaillé de tout le matériel et des matériaux en stock avec indication pour chacun d'eux, de leur valeur actuelle.

30. P E S E S P U B L I Q U E S.

Examen de la bascule et des accessoires.

30. ABREUVOIRS PUBLICS -

la Corporation se sommes dépensées pour l'achat de la dénombrement des abreuvoirs et évaluation du coût de ceux-ci, placement compris - Préparation d'un état estimatif de la pesée publiques.

40. REPRISE DES RUES -

50. P O N T S U R L A R I V I E R E S C.

Recherches dans les archives de la Cité et examen de tous les actes d'acquisition de terrains pour ouverture, élargissement en redressement de rues ou parties de rues. Recherches dans les livres de la Comptabilité du montant des frais occasionnés pour chacune des expropriations (honoraires d'avocats, de notaires, d'arpenteur, etc.)

Préparation de tableaux donnant, par rue pour chaque expropriation la date d'acquisition du terrain, le nom du propriétaire exproprié, le no. cadastral de la propriété, la contenance de l'emprise, le montant de l'indemnité payée ainsi que les frais occasionnés par ces expropriations.

Mesurage et calcul de la superficie de toutes les rues et places de la Cité, préparation de tableaux donnant longueur et largeur de celles-ci, superficie déduction faite de la superficie expropriée pour l'ouverture, le redressement ou l'élargissement des dites rues; la valeur du terrain au pied carré ainsi que la valeur totale par rue. Pour cette évaluation, certaines rues ont été sectionnées et une valeur différente a été attribuée à chacune des parties. Un résumé donnant la valeur d'ensemble a ensuite été préparé.

Préparation d'étude notées donnant des détails de l'évaluation.

50. PESEE PUBLIQUE.

Examen de la bascule et des accessoires.

Recherches dans les livres de la Corporation re sommes dépensées pour l'achat de la bascule et des frais divers occasionnés par cet achat.

Préparation d'un état donnant la valeur actuelle de la pesée publique.

Mesurage des clôtures et hangars y construits.

Évaluation du terrain y compris

60. PONT SUR LA RIVIERE St.

PIERRE AUX RUES St. REMI & Ste.

ELIZABETH.

Mesurage du bois entrant dans la construction des deux ponts; examen de ces ponts en vue d'en déterminer le coût - Côte St. Paul; Visite du terrain

Recensement de l'outillage et des
Calculs et estimation de leur
valeur actuelle. Préparation
d'un état détaillé de l'estimation
faite.

70. PLAN D'HOMOLOGATION

- DE LA CITE -

Estimé de la valeur au 31
Décembre 1903 du plan général
d'homologation comprenant le
plan proprement dit en 17 feuil-
les, à 50 pieds au pouce; ceux des
rues séparés en nombre de 61, à
20 pds. au pouce; deux profils en
long pour chacune des rues; un
plan index à 200 pds. au pouce,
avec les copies pour l'usage du
Conseil, le tout évalué en tenant
compte du travail de mise au cou-
rant effectué depuis 1892, épo-
que à laquelle a été commencé le
travail principal.

Préparation d'une notice
donnant des détails de l'éva-
luation.

80. ENCLOS MUNICIPAL.

Examen de l'acte d'achat
du terrain sis à l'angle des
rues NOTRE DAME & St. REMI
et servant de dépôt de matériaux
au service de la voirie.

Mesurage des clôtures et
hangars y construits.

Évaluation du terrain y com-
pris la clôture et les remises.

Préparation d'une notice don-
nant la valeur actuelle de l'en-
clos.

III HYGIENE -

Examen de l'acte d'acquisition
du terrain servant à déposer
les immondices à la Côte
Côte St. Paul; Visite du terrain

Recollement de l'outillage et des matériaux à l'usage du dépôt.
 Estimation de la valeur actuelle de tout le matériel.
 Préparation d'un état donnant le détail de l'estimation.

IV - PARCS PUBLICS -

1o. PARC JACQUES CARTIER

Examen de l'acte d'acquisition des lots de terrain destinés à être appropriés en parc public.

Recherches dans les livres de comptabilité de la Corporation des dépenses effectuées pour l'appropriation du terrain, les plantations, le kiosque pour musiciens, les fondations de la Statue JACQUES CARTIER, de la fontaine; la fourniture de la statue, etc. en résumé de toutes les dépenses généralement quelconques occasionnées par l'installation du parc.

Mesurage de la partie du terrain effectué à l'usage du Parc, calcul de la superficie, déduction ayant dû être faite de la rue. "Terrasse du Parc" ouverte sur le terrain acquis.

Evaluation du terrain - Préparation d'un état résumant les dépenses faites et déterminant la valeur actuelle de l'immeuble.

2o. PARC Ste. ELIZABETH.

Examen de l'acte d'acquisition de la propriété Rodier, expropriée pour l'élargissement de la rue St; Jacques, l'excédent du terrain ayant été approprié en jardin public.

Mesurage du terrain occupé par le parc et calcul de la superficie.

Evaluation du terrain.

3o. MOBILIER -

Recollement examen et évaluation de tout le mobilier de l'Hôtel de Ville, cabinet du Maire,

Bureaux du Greffier et des
 Préparation d'une notice expli-
 cative indiquant la superficie
 des lots dont se composait la
 propriété RODIER, celle de la
 partie de terrain affectée à
 l'usage de jardin public et la
 valeur actuelle de celui-ci.
 avec indications, en regard, du
 prix d'évaluation de chaque objet.

3o. TERRAIN McKERCHER (angle
DE LA RUE St. RMI ET DU CHEMIN
DE LA COTE St. PAUL.

Examen de l'acte d'acqui-
 sition du terrain acquis de Mr.
 McKercher en vue de l'établissement
 d'un jardin public.

Estimation de la valeur du terrain
 et préparation d'un état donnant le
 chiffre de cette évaluation.

V. BATISSES MUNICIPALES.

1o.
HOTEL DE VILLE, POSTE DE POMPIERS
No. 1 & STATION DE POLICE.

Examen des actes d'acquisition
 du terrain sur lequel est construit
 l'Hotel de Ville et les dépendances.

Mesurage du terrain effectué à
 l'Hotel de Ville et calcul de la
 superficie, déduction faite de la
 partie abandonnée pour créer une
 place publique devant l'édifice.

Recherches dans les livres de
 Comptabilité de la Corporation
 pour connaître le montant dépensé
 pour la construction de cet édi-
 fice. (Montant soumissionné et
 extras)

Mesurage du bâtiment principal et
 des dépendances pour frais d'éva-
 luation - Préparation de croquis
 côtés, calculs, estimation de la
 valeur actuelle des bâtiments et
 du terrain.

Préparation d'une notice indiquant
 la superficie du terrain et les
 montants évalués.

2o. MOBILIER -

Recollement examen et évaluation
 de tout le mobilier de l'Hotel
 de Ville, cabinet du Maire,

bureaux du Greffier et des employés du Chef de police, du Chef des Pompiers, des inspecteurs de l'hygiène, de la voirie, etc. des appareils de chauffage et l'éclairage, etc.

Préparation d'un état détaillé de tous les objets inventoriés avec indications, en regard, du prix d'évaluation de chaque objet.

3o. POSTE DE POMPIERS No.2

Examen des titres de propriété des lots de terrain sur lesquels est érigée la Station de Pompiers.

Recherches dans les livres de la Corporation pour connaître les montants payés aux entrepreneurs chargés de la construction.

Mesurage du bâtiment et préparation d'un croquis côté pour fins d'évaluation, calculs, estimation de la valeur du terrain et de l'édifice.

Préparation d'une notice donnant la superficie du terrain, la valeur de celui-ci et celle du bâtiment.

4o. MATRIEL D'INCENDIE.

Préparation d'un état détaillé du matériel de secours en cas d'incendie appartenant à la Corporation; (Stations No. 1 et 2) d'après des relevés fournis par Mons. le Chef des Pompiers; estimation, avec celui-ci, de la valeur de chacun des appareils.

SERVICES DE LA POLICE - 5o. MATRIEL.

Préparation sur notes fournies par Mons. le Chef de Police d'un état du matériel employé par le service de la police (Postes 1 et 2) et évaluation avec celui-ci de la valeur actuelle de ce matériel.

J. EMERY
Secrétaire Général et Administrateur
Municipalité de Montréal

Montréal, le 20 novembre 1903

Préparation de tableaux donnant le relevé à la date du 31 Décembre 1903.

1o. Du montant des emprunts contractés par la Cité;

2o. du montant de la dette flottante.

3o. Des taxes d'égout perçues depuis 1909 et du montant des taxes restant à percevoir.

4o. Des arrérages sur taxes municipales et sur taxes d'affaires.

Préparation d'un rapport au Conseil, auquel ont été annexés les tableaux, relevés et évaluation succinctement décrits ci-dessus, rapport résumant cet important travail et donnant le chiffre de l'actif et du passif de la Cité et émettant certaines considérations sur les "bonus" payés à diverses Compagnies manufacturières, ainsi que sur la valeur que pourrait présenter au point de vue de l'Actif de la Cité les privilèges et franchises accordées à diverses compagnies industrielles.

Copie et collationnement du rapport et de ses annexes.

Envoi au Conseil du rapport complet en triple expédition.

Déboursés.....	\$1351.00	
Honoraires.....	<u>600.00</u>	\$1951.00

1658

Copie sur table des plans et de 2 profils (côté nord et sud)

Préparation d'un rapport au Conseil.

P23/E2,242

J. EMILE VANIER
Ingénieur Civil et Architecte

BUREAU:
No. 5 SQUARE BEAVER HALL
MONTREAL

Montreal, 1er Octobre 1904.

LA CORPORATION DE LA CITE DE ST. HENRI

Doit à

J. EMILE VANIER

Pour services professionnels rendus
re projet de modification du niveau
de la rue Ste. MARIE.
(Résolution du Conseil du 2 Sept.
1904, Comité général)

1904.
Sept. 3 M. Olivier Délicie, ingénieur, un
à 9. des employés du bureau de Mons. J.
EMILE VANIER rencontre le Conseil
Rue Ste. Marie. Après examen des
lieux, il reçoit ordre de procéder
aux opérations nécessaires pour re-
chercher s'il y aurait possibilité
de modifier le niveau officiel de
manière à le faire concorder avec
les constructions existantes de la
rue Ste. Marie.

Mesurages et opérations diverses
de nivellement sur le terrain pour
déterminer l'élévation actuelle du
sol de la rue ainsi que la hauteur
des seuils des 49 nouvelles maisons
d'habitation qui y ont été érigées
en 1904.

Préparation d'un plan de la rue
Ste. Marie et de 2 profils en
long, (un pour chaque côté de la
rue) montrant l'état actuel de la
rue ainsi que l'élévation de chacun
des seuils d'entrée des 49 maisons
nouvelles.

Etude de diverses combinaisons et
finalement adoption des cotes de
niveau indiquées sur les nouveaux
profils.

Copie sur toile des plans et de 2
profils (côtés Nord et sud)

Préparation d'un rapport au Conse-
seil.

P23/E2,242

J. EMILE VANIER
Ingénieur Civil et Architecte
BUREAU
100, RUE ST-JACQUES, MONTRÉAL

Montreal, 1er Octobre 1904.

Copie, collationnement et envoi
du rapport au Conseil avec plan
et profils annexés.

LA VILLE DE ST. MARI
Doit à

J. EMILE VANIER

Déboursés.....	\$29.54	
Honoraires.....	25.00	\$54.54

Pour services professionnels rendus
re mise au courant des plans des rues
de la Cité à l'échelle de 50 pas. au
pouce, des bâtisses et clôtures nou-
velles, des modifications apportées
aux façades, etc. depuis le 1er Mai
1903 à aller au 1er Septembre 1904.

Dans les divers contrats d'engage-
ment de M. J. EMILE VANIER, en
qualité d'Ingénieur de la Cité de
St. Mari, antérieurs au 1er Mai
1903, dont mention est faite au
rapport annexé aux feuilles de plan
annexé à ce rapport, et depuis le 1er
Mai 1903 jusqu'au 1er Septembre 1904,
le contrat précédent à ce jour, et
celui du 25 Juin 1900, les obligations
de M. J. Emile Vanier, en sa qualité
d'Ingénieur général, furent réglées
à la mise au courant des feuilles de
plan de la Cité à l'échelle de 50 pas
au pouce, au plan et au profil des
rues.

Le Conseil estime, avec raison, qu'il
était nécessaire de continuer ce
travail au courant même par le passé,
a décidé de donner instruction à M. J.
Emile Vanier de reprendre le travail
au point où il avait été laissé, c'est-
à-dire depuis le 1er Mai 1903.

1659
Le Conseil estime, avec raison, qu'il
était nécessaire de continuer ce
travail au courant même par le passé,
a décidé de donner instruction à M. J.
Emile Vanier de reprendre le travail
au point où il avait été laissé, c'est-
à-dire depuis le 1er Mai 1903.

Co. No. 1659.

P23/E2,242

J. EMILE VANIER
Ingénieur Civil et Architecte

BUREAU:
No 5 SQUARE BEAVER HALL.
MONTREAL

Montreal, 1er Octobre 1904.

LA CORPORATION DE LA CITE DE ST. HENRI

Doit à

J. EMILE VANIER -

Pour services professionnels rendus
re mise au courant des plans des rues
de la Cité à l'échelle de 20 pds. au
pouce, des bâtisses et clôtures nou-
velles, des modifications apportées
aux façades, etc. depuis le 1er Mai
1900 à aller au 1er Septembre 1904.

Dans les divers contrats d'engage-
ment de Mons. J. EMILE VANIER, en
qualité d'Ingénieur de la Cité de
St. Henri, antérieurs au 1er Mai
1900, était mentionné comme faisant
partie de ses obligations la mise au
courant annuelle des feuilles du plan
général à 50 pds. au pouce ainsi que
des plans séparés pour chaque rue à
l'échelle de 20 pds. au pouce. Dans
le contrat postérieur à cette date,
celui du 23 Juin 1900, les obligations
de Mons. J. Emile Vanier, en ce qui con-
cerne le plan général, furent réduites
à la mise au courant des feuilles à
50 pds. au pouce; les plans à séparer
à 20 pds. au pouce ne sont plus men-
tionnés.

Le Conseil estimant, avec raison, qu'il
était nécessaire de continuer cette
mise au courant comme par le passé,
a décidé de donner instruction à Mons.
J. Emile Vanier de reprendre le travail
au point où il avait été laissé, c'est-
à-dire depuis le 1er Mai 1900.

Ce travail important est main-
tenant achevé. Toutes les rues et
places de la Cité ont été parcourues
les plans à la main. Note a été prise
au cours de cette visite de toutes les
bâtisses et clôtures nouvelles, des
additions faites aux façades, des
perrons renouvelés ou supprimés des
constructions démolies, bref de tous
les changements ou modifications quel-
conques faites pendant cette période
de près de 5 années.

De plus quelques opérations d'arpentages ont dû être effectuées pour vérifier certains relevés faits antérieurement.

Ces 61 plans originaux et les 61 copies qui sont déposées dans vos bureaux à l'hôtel-de-ville ont été mis entièrement au courant jusqu'à la date du 1er Septembre 1904.

Les additions, changements etc. faits sur les plans s'appliquent à 593 propriétés comme le montre le relevé ci-après:

LISTE DES PLANS DE RUES A 20 pds. au pouce, MISE AU COURANT ET

Rue		NOMBRE DE PROPRIETES,		
		Report.....		
			273	
Rue	ATWATER	9	Rue St. AUGUSTIN	8
"	AGNES	3	" St. ELIZABETH	44
"	ALBERT	10	" St. EMILIE	54
"	BARRE	2	" St. FERDINAND	17
"	BEAUDOIN	31	" St. HENRI (place)	2
"	BELAIR	2	" St. JACQUES	31
"	BOURGNET	7	" St. JEAN	32
"	BUTTERNUT	4	" St. MARGUERITE	26
"	BREWSTER	6	" St. MARIE	50
"	COTE St. PAUL	9	" St. PAUL	4
"	COBNET	1	" St. PHILIPPE	37
"	DAGENAIS	3	" St. PHILOMENE	1
"	DELINELLE	7	" St. PIERRE	1
"	DELISLE	6	" St. REMI	2
"	DEPOTE	1	" St. ZOE	1
"	LACROIX	9	" St. ZOTIQUE	1
"	LAURIER	1	" TERRASSE DU PARC	3
"	LIME	26	" TURGEON	6
"	LANGEVIN	2		
"	MARIA	4		
"	MARIN	4		
"	METCALFE	8		
"	NOTRE DAME	46		
"	PARC	1		
"	POPLAR	16		
"	POPLAR	3		
"	RICHELIEU	9		
"	ROSE DE LIMA	4		
"	St. ALPHONSE	2		
"	St. AMBROISE	9		
"	St. ANTOINE	29		
				593

a reporter 273

En sus de ce travail, des plans nouveaux au nombre de 9, ont été préparés pour les rues suivantes:

- 1o AVENUE LIME,
- 2o AVENUE PAIM
- 3o. AVENUE BREWSTER
- 4o. RUE BUTTERNUT
- 5o. RUE DAGENAIS
- 6o RUE St. REMI
- 7o. RUE St. JEAN
- 8o. RUE Ste. MARIE
- 9o. RUE Ste. EMILIE (du G. T. R. à l'Ave. Ste. Elizabeth)

Des copies sur toile de ces plans nouveaux ont été préparées et déposées à l'Hotel de Ville ou elles ont été classées à la suite des autres.

Déboursés.....	\$447.28	
Honoraires.....	<u>250.00</u>	\$697.28

1660

Co. No. 1660.

Co. No. 1661.

P23/E2,242

J. EMILE VANIER
Ingénieur Civil et Architecte
BUREAU:
No. 5 SQUARE BEAVER HALL
MONTREAL

Montreal, 1er Octobre 1904.

LA CORPORATION DE LA CITE DE ST. HENRI

Doit à

J. EMILE VANIER

Services professionnels rendus
en 1904 re procès des Soeurs de
la Congrégation Vs. Cité de St.
Henri.

<u>1904.</u>	
Fev. 2	Revue du dossier dans la cause à
et 3.	la demande de Mons. Codeire pour
	préparer comparution en Cour.
" 5	En Cour toute la journée -
	Honoraires.....
	<u>\$80.00</u>

Co. No. 1661.

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 10322^a

J. Emile Varier
Détail de compte
retravaux.
19/10/04



P23/E2,242

P23/E2,242

LACROIX & LEGER

IMPORTATEURS DE

FERRONNERIES, PEINTURES, HUILES, VERNIS, &c.

EN GROS ET EN DÉTAIL

251, AVE. MONT-ROYAL

Coin de la rue St-André

TEL. BELL, EST 997

Montréal, Oct. 19 1904

Nous connaissons M. Labrier
depuis près de 4 ans et nous
le considérons un honnête homme
bon citoyen, et qui mérite
les faveurs qu'il demande.



Lacroix & Leger
C. Lafleur & Co. Marchand
Gros Bourdon Bygonne
L. S. Vallières

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. **10323**

A. Giguère
produit des referen
Ces. *19/10/04*



P23/E2,242

P23/E2,242

John G. Clarke, Eng. President.
E. Walter Kallstrom, Eng. Vice President.

L. C. Robt. Chief Engineer.
H. S. Roberts, Supt. & Secy.

The Boiler Inspection
and Insurance Company of Canada
also Consulting Engineers.

HEAD OFFICE.

46 King Street West.
TORONTO.

Office in Canada Life Building.

Montréal 19 Oct. 1904

M. Le Maire et aux Chevaliers
de la ville de St. Henri



Messrs.

Les soumissions qui doivent être demandées pour la construction d'une chaudière doivent être basées sur les ouvrages et dimensions ^{suivantes} que la chaudière soit une chaudière debout faite de plaques d'acier n'ayant pas moins de (55000 lbs) de force tensile au pouce carré et capable de porter 175 lbs de vapeur au pouce carré. Le diamètre de la chaudière devra être de 32" ps. La hauteur devra être 5'6"

Les Tubes devront être d'acier n'ayant pas plus de un pouce et demie (1 1/2") de diamètre et en nombre suffisant pour représenter assez de surface chauffée pour être capable de fournir la vapeur à deux sillons de 7" x 7" faisant 400 Révolutions à la minute.

Un (Nickel Casing) devra être fournis ou celui en votre possession devant être allongé de 12" ps. les dimensions de la nouvelle chaudière étant

P23/E2,242

John L. Glauke, Esq. President.
Walter Hutchison, Esq. Vice President.

J. V. Robt. Chief Engineer.
W. St. Roberts, Secy. & Treas.

*The Boiler Inspection
and Insurance Company of Canada*
also Consulting Engineers.

HEAD OFFICE.

46 King Street West.
TORONTO.

Office in Canada Life Building.

de 12" pres.

de 12" pres. plus hauté.

*Les (fittings) Soupapes, Robinets + Manomètre
devant servir a nouveaux*

*Le tout devant être ajuster et essayés à la
satisfactions generales. A une garantie de
solidité jusqu'à l'origine d'acier fournie à la
Cité*

*A. Geo. Champagne
Inspecteur*

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10324

Inspecteur Chaudières
A. G. Champagne liste
des réparations à la
Pompe.

19/10/04



P23/E2,242

P23/E2,242

Telephone Bell Main 3956.
des Marchands 1291.
5555

224 RICHELIEU.

Bureau du Greffier de la Cité,

Hôtel de Ville,

St-Funegonde, Oct. 19 1904

A. M: le Maire et M.M. les Echevins de la
Ville de St Henri

*Coul &
26 October/04*
Messieurs



A la dernière session du
Conseil de notre Cité, la question des
taux d'assurances fut prise en con-
sideration.

*M. le Maire est
indisponible et
a été remplacé
par M. Couillard
le 19 octobre 1904*

Sur que les Cies d'Assurances doivent
tenir une convention dans la ville
de Montréal à la fin du présent mois,
le Conseil a cru opportun de vous
prier de leur vouloir nommer une
délégation, qui pourrait s'adresser à
celles de St-Funegonde; lesquelles auraient
pour mission de rencontrer les repre-
sentants des dites compagnies, relatives-
ment aux taux à être chargés aux
corporations et aux particuliers.

Espérant Messieurs que cette sug-
gestion rencontrera votre approbation,
Je me soustris votre bien dévoué

J. Ledoux Greffier

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. **10325**

Sté. Cunegonde

J. G. Leders.

Question des assurantes.

19/10/04



P23/E2,242

The Union of Canadian Municipalities.

Officers for the Year 1904-1905.

H. LAPORTE, Esq.,

(MAYOR OF MONTREAL), PRESIDENT.

W. D. LIGHTHALL, M.A., F.R.S.L.

(EX MAYOR OF WESTMOUNT), HON. SECRETARY-TREASURER.

EXECUTIVE COMMITTEE

PROVINCE OF ONTARIO

1st Vice-President, Adam Beck, Esq., Mayor of London
 2nd " " Thos. Urquhart, Esq., Mayor of Toronto.
 3rd " " J. A. Ellis, Esq., Mayor of Ottawa.
 4th " " C. H. Denton, Esq., Mayor of Tilsonburg.
 5th " " J. W. Drake Esq., Mayor of Windsor.

PROVINCE OF NOVA SCOTIA

1st Vice-President, Adam B. Crosby, Esq., Mayor of Halifax
 2nd " " D. H. Campbell, Esq., Alderman, "

PROVINCE OF MANITOBA

1st Vice-President, Thomas Sharpe, Esq., Mayor of Winnipeg
 2nd " " R. J. Latimer, Esq., Alderman, "

PROVINCE OF QUEBEC

1st Vice-President, C. Gelinus, Esq., Mayor of St. Louis.
 2nd " " C. T. Fabien, Esq., Mayor of Ste. Cunegonde.
 3rd " " A. G. Cross, Esq., Mayor of Westmount.
 4th " " E. Guay, Esq., Mayor of St. Henri.
 5th " " J. M. Tellier, Esq., Mayor of Joliette.

PROVINCE OF NEW BRUNSWICK

1st Vice-President, Alex. W. McRae, Esq., Alderman, St. John.
 2nd " " John Palmer, Esq., Mayor of Fredericton.

PROVINCE OF BRITISH COLUMBIA

1st Vice-President, T. F. Neelands, Esq., Mayor of Vancouver.
 2nd " " W. H. Keary, Esq., Mayor of New Westminster

G. S. WILSON,
 Asst. Secretary,
 Bureau of Information

PROVINCE OF PRINCE EDWARD ISLAND
 1st Vice-President, Dr. F. F. Kelly, Mayor of Charlottetown.
 2nd " " James Paton, Esq., Councillor, "
 The President and Hon. Secretary-Treasurer.

MONTREAL, 20th, Oct, 1904

L.N. Senecal Esq,
 Sec-Tres,
 St, Henri.



Dear Sir.-

I beg to acknowledge the receipt of your Cheque \$90.00 being balance of annual fee and special contribution to the Union of Canadian Municipalities for the year ending Aug, 1st, 1904 and herewith enclose our official receipt with many thanks for your favor.

Yours truly,

W. D. Lighthall
 Hon, Sec, Tres, U. C. M.

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10326

*Union Municipalité
Canadiennes
re contributions
20/10/04*



P23/E2,242

P23/E2,242

*Province de Québec
Cité de Saint-Henri*
*le sous-secrétaire
du département
de l'Éducation
à Québec*

Aux Habitants de la Cité de Saint Henri et a tous ceux qu'il
appartiendra.

PUBLIC est par le présent donné que le conseil de la Ci-
té de Saint Henri, procédera à l'examen des applications pour
transfert de licence d'auberge, à Mr. Adélarde Giguère, au lieu
et place de Mr. Cléophas St. Germain, 231 Ste. Emélie, de Mr. Adé-
lard Décarie au lieu et place de Mr. Elzéar Lécuyer No. 3737 de
la rue Notre-Dame, Mercredi le Vingt-sixième jour d'Octobre
1904, à huit heures P.M., à la salle de l'Hotel-de-Ville de la
Cité de Saint Henri, conformément à la loi.

Donné à Saint Henri sous mon sceing et le sceau de
la Corporation ce Vingtième jour d'Octobre, 1904.



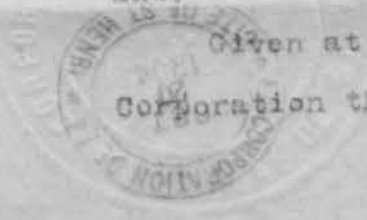
L. Senecal
Greffier et Trésorier

Province of Quebec
City of Saint Henri

To the Inhabitants of the City of Saint Henri and to all whom
it may concern.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the council of the city of
Saint Henri, will proceed to the examination to grant trans-
fert of certificates to Mr. Adélarde Giguère, in place of Mr.
Cléophas St. Germain, 231 Ste. Emélie, of Mr. Adélarde Décarie, in
place of Mr. Elzéar Lécuyer no. 3737 Notre-Dame, Wednesday the
Twenty sixth day of October 1904, at eight o'clock P.M., at the
town Hall of the city of Saint Henri, in conformity with the
law.

Given at Saint Henri under my hand and the seal of the
Corporation this Twentieth day of October 1904.



L. Senecal
City Clerk

P23/E2,242

Province de Québec
Cité de St-Henri
Je soussigné certifié
Parment d'office que le vingt-troisième jour
d'Octobre 1904, j'ai affiché trois copies
du présent avis et ce aux endroits
ordinairement des affiches.

Aux habitants de la Cité de Saint-Henri et à tous ceux qu'ils
appartiennent.
Adolphe Senechal
Constatable

Le présent avis est par le présent donné que le conseil de la Ci-
té de Saint-Henri, procédera à l'examen des applications pour
transférer de licence d'ambulance, à Mr. Adolphe Senechal, au lieu
et place de Mr. Georges St-Germain, 231 Ste. Thérèse, de Mr. Adol-
phe Senechal au lieu et place de Mr. Adolphe Senechal, No. 3737 de
la rue Notre-Dame, Mercredi le vingt-troisième jour d'Octobre
1904, à huit heures P.M., à la salle de l'Hotel-de-Ville de la
Cité de Saint-Henri, conformément à la loi.
Donné à Saint-Henri sous mon sceau et le sceau de
la Corporation ce vingt-troisième jour d'Octobre 1904.

[Signature]
Greffier et Trésorier



Province of Quebec
City of Saint-Henri

To the Inhabitants of the City of Saint-Henri and to all whom
it may concern.
PUBLIC NOTICE is hereby given that the council of the city of
Saint-Henri, will proceed to the examination to grant trans-
fers of certificates to Mr. Adolphe Senechal, in place of Mr.
Georges St-Germain, 231 Ste. Thérèse, of Mr. Adolphe Senechal, in
place of Mr. Adolphe Senechal, No. 3737 Notre-Dame, Wednesday the
twenty sixth day of October, 1904, at eight o'clock P.M., at the
town Hall of the city of Saint-Henri, in conformity with the

law.
Given at Saint-Henri under my hand and the seal of the
Corporation this Twentieth day of October 1904.
[Signature]
City Clerk



CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10327

*Avis et Retour
re licence d'hotel
20/10/04*



P23/E2,242

P23/E2,242

Saint Henri, 21 Octobre 1904

COMMUNICATION
OCT 21 1904
CITÉ DE ST. HENRI

A Son Honneur le Maire et a
M.M. les Echevins de la Cité de Saint Henri.



Messieurs:-

J'ai l'honneur de vous transmettre les notes
ci-annexées en rapport avec le rôle d'évaluation de l'année
1904, que les Estimateurs viennent de réviser,

Espérant que ces renseignements, vous donnerons sa-
tisfaction.

Je demeure,

Votre tout dévoué serviteur,

Adolphe Sureau

Secrétaire des Estimateurs

P23/E2,242

Notes sur le mouvement des divers Quartiers de la Cité de Saint Henri.

 QUARTIER ST. ANTOINE.

	1904	1903	Augmentation	Diminution
Valeur Immobilière	\$1674370.	\$1667330.	\$ 7040.	
" Non Imposable	160150.	160150.		
" Exemptée	216700.	216700.		
" Taxable	1514220.	1507180.	7040.	
" Taxable et taxée	1297520.	1290480.	7040.	
Population	5073 âmes	4990 âmes	83 âmes	

 QUARTIER ST. HENRI.

	1904	1903	Augmentation	Diminution
Valeur Immobilière	\$3191345.	\$3115165.	\$ 76180.	
" Non Imposable	25185.	21845.	3340.	
" Exemptée	1456500.	1464400.		\$ 7900.
" Taxable	3166160.	3093320.	72840.	
" Taxable et taxée	1709660.	1628920.	80740.	
Population.	7944 âmes	7254 âmes	690 âmes	

 QUARTIER ST. JACQUES.

	1904	1903	Augmentation	Diminution
Valeur Immobilière	\$2747040.	\$2653080.	\$ 93960.	
" Non Imposable	411690.	406690.	5000.	
" Exemptée	211640.	80000.	131640.	
" Taxable	2335350.	2246390.	88960.	
" Taxable et taxée	2123710.	2166390.		\$ 42680.
Population	6196 âmes	6154 âmes	42 âmes	

 QUARTIER ST. AUGUSTIN.

	1904	1904	Augmentation	Diminution
Valeur Immobilière	\$1046090	\$1024790.	\$ 21300.	
" Non Imposable	26240.	26240.		
" Exemptée	45500.	31300.	14000.	
" Taxable	1019850.	\$ 998550.	21300.	
" Taxable et taxée	974350.	967050.	7300.	
Population	4952 âmes	4829 âmes	123 âmes	

Récapitulation

P23/E2,242

RECAPITULATION QUARTIERS ST. ANTOINE, ST. HENRI, ST. JACQUES, ST. AUGUSTIN.

	<u>1904</u>	<u>1903</u>	<u>AUGMENTATION</u>	<u>DIMINUTION</u>
Valeur Immobilière	\$8658845.	\$8460365.	\$198480.	
" Non Imposable	623265.	614725.	8540.	
" Exemptée	1930340.	1792600.	137740.	
" Taxable	8035580.	7045640.	189940.	
" Taxable et taxée	6105340.	6053040.	52200.	
Population	24165 âmes	23227 âmes	938 âmes.	

Fait et Préparé par

Adolphe Senecal

Secrétaire des Évaluateurs.

Saint Henri, ce 21 Octobre 1904.

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. **10328**

Évaluateurs
A. Senical - notes
sur le Rôle Évaluation
21/10/04



P23/E2,242

P23/E2,242

Saint Henri, 21 Octobre 1904

A Monsieur L.N. Senecal,
Greffier de la Cité de Saint Henri,

COMMUNICATION
OCT 21 1904
CITÉ DE ST. HENRI

Monsieur:-

Conformément aux instructions que j'ai reçues de la part des Evaluateurs de la Cité de Saint Henri, j'ai l'honneur de vous transmettre le Rôle d'Evaluation, tel que révisé pour l'année 1904.

Je demeure,
Votre tout dévoué,



Adolphe Senecal
Secrétaire des Evaluateurs.

Saint Henri, 21 Octobre 1904

A Son Honneur le Maire et a

M.M. les Echevins de la Cité de Saint Henri

COMMUNICATION
OCT 21 1904
CITÉ DE ST. HENRI



Messieurs:-

Les soussignés ont l'honneur de vous présenter le Rôle d'Evaluation de la Cité de Saint Henri, tel que révisé pour l'année 1904, et font rapport comme suit.

Conformément à la nomination faite par votre Honorable Conseil, en date du 30 Mars 1904, et suivant les instructions qui nous ont été données, nous avons procédé à la ~~révision~~ révision du d't rôle aussi rapidement que possible.

Nous attirons votre attention sur les notes prises par notre secrétaire, sur le mouvement des divers Quartiers de la Cité, Vous constaterez par là que l'évaluation foncière a augmentée de près de \$200,000,00, et la population de 938 âmes.

Nous prions votre Honorable Conseil de bien vouloir récompenser Mr. Adolphe Senecal, pour le travail qu'il a fait le soir en assistant à toutes nos séances, et ce pour favoriser les citoyens qui avaient cru devoir se plaindre de l'évaluation de leur propriété.

Nous profitons de la présente occasion pour remercier Votre Honorable Conseil de la marque de confiance qu'il nous a témoigné en nous nommant Evaluateurs de la Cité pour l'année 1904.

Espérant que ce rapport sera pris en sérieuse considération,

Nous demeurons,

Vos dévoués serviteurs,

Emile Lacombe
Marques
Jeremie Ducloux
Evaluateurs

*Autres a / page
les évaluateurs*

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10329

*Évaluateurs
remettent le Rôle
d'Évaluation 1904.
21/10/04*



P23/E2,242

P23/E2,242

Chemins de Fer, Tramways, Routes
Aqueducs, Canaux d'Egouts,
Pavages, etc.

Installations de Pouvoirs Moteurs

ARCHITECTURE,

EDIFICES PUBLICS ET PARTICULIERS,
ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS, ETC.

ARBITRAGES, EXPERTISES.

J. EMILE DANIER,

Ingenieur, Civil, Architecte et Arpenteur
Provincial.

B.A.S.—A.M.C. Soc. I. C.—M. Soc. I. C. DE FRANCE.
M. SOC. DES ARCHITECTES DE LA P. DE Q.

...BUREAUX: No 5, Square Beaver Hall,

Montreal 21 Octobre 1904

Mons. L. N. Senécal
Greffier - ~~Treasurer~~
Corporation, Cité de St. Henri

*Autour à payer 50\$
à M. Lafleur
et autour à payer
à M. Leduc*



Cher Monsieur:

Depuis la réception de la copie de la résolution de
votre Conseil en date du 5 du mois courant concernant différentes
réclamations en dommages pour caves inondées etc. J'ai fait procéder
à un examen des différents lieux en question et aussi à certaines
vérifications et mesurages.

Pour ne répondre aujourd'hui qu'à la question qui m'est
posée par la résolution ci-dessus mentionnée, je dois vous dire qu'il
n'y aurait pas lieu de protester WESTMOUNT dans cette affaire, je suis
d'opinion que WESTMOUNT n'est pas en cause.

Si le Conseil le désire je ferai après ordre reçu un
rapport motivé sur chacune des réclamations dont il est question
dans le rapport de Mons. Blais que vous m'avez passé et que je vous
renvoie présentement.

En attendant les ordres de votre Conseil,
J'ai l'honneur d'être, cher Monsieur,
Votre très obéissant serviteur,
P. S. Je possède à peu près tous les renseignements nécessaires pour faire un rapport détaillé sur chacune des réclamations ci-dessus.

J. Emile Danier
Ingénieur Cité de St. Henri

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. **10330**

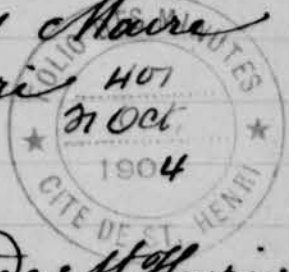
*J. Emile Vanier
Pre reclamations pour
inondation.
21/10/04*



P23/E2,242

P23/E2,242

Monsieur Guay Maire
à St Henri



Monsieur

Deux Dames de St Henri
sont venues par deux fois pour
tâchez de faire admettre à
l'asile fort 2 ou 3 enfants de
Madame V^e Priere de St
Henri. je les envoie à vous
chacunent que vous vous interes
serai à elles si elle le mérite
on la dit bien pauvre

Votre tres humble serv
H. Prodevaux

P23/E2,242



Dame Louis Brier
est une pauvre venue
à la tête d'une grosse
famille et très pau-
vres et n'ayant au-
cun domicile je la
recommande à vo-
tre charité

St. Trévis

27 juillet 1904

J. B. Bertrand
Secr.

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10331

Dame Vve. Ls. Briere
certificats de M. M. Rev.
J. B. Berard & F. Thodeau
21/10/04



P23/E2,242